



Bulletin Officiel

N°6158 Jeudi 30 Juillet 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE SA	2-4
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	5
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	6-7
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	8-9

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

ADVANS SA	10-14
AMEN BANK	15-20

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SIPHAT	21-22
ATLJARI BANK	23-25

PAIEMENT DES DIVIDENDES

SOTUVER	26
---------	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

STIA – AGO -	27
STIA – AGE -	28

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

STIA – AGO -	29-30
STIA – AGE -	31
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- AGO-	32-34
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- AGE -	35-36

INFORMATIONS POST AGO-AGE

SIOS-ZITEX – AGO -	37-41
SOCIETE SOTIPAPIER – AGO -	42-51
SOTUVER – AGE -	52-53

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-
- FCPR AFRICAMEN
- AMENCAPITAL 1
- AMENCAPITAL 2
- AMENCAPITAL 3

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-**Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA**

Par décision n° 27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société HEXABYTE SA et des intermédiaires en bourse que la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions¹, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :**1. Présentation de la société HEXABYTE SA :**

- **Date de constitution** : 09 mai 2001.

- **Objet social** : La société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Renseignements concernant le capital** :

- ✓ **Capital social** : 2 083 334 dinars.
- ✓ **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes.
- ✓ **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions.

2. Structure du capital au 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateur : Société Standard Sharing Software-3S	1 889 029	90,67%	1 889 029	97,82%
SPI Nafissa	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte (contrat rachat d'actions)	152 143	7,30%	0	0%
Autres actionnaires : 62 actionnaires	3 562	0,17%	3 562	0,18%
TOTAL	2 083 334	100,00%	1 931 191	100,00%

¹ 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Membre	Qualité	Représentant	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafiaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zalila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions Hexabyte depuis le 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
28/07/2020	7,550	3'	22,650

5. Situation financière de la société :**a- Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

b- Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

c- Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 30 juin 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6150 du lundi 20 juillet 2020.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert 1 927 632 actions, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE (soit 92,53% du capital).

2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur de à l'égard de la société visée :

Suite à l'opération d'OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE et à la séance de Bourse du 28 Juillet 2020, la société Standard Sharing Software-3S détient de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions² représentant 92,53% du capital de la société HEXABYTE (99,82% des droits de vote).

Le reliquat détenu par le public, se limitant à 0,17% du capital, est insuffisant pour l'élaboration d'un marché. Ainsi, la société Standard Sharing Software-3S se propose de racheter les actions restantes et de retirer HEXABYTE de la cote de la Bourse.

Après le retrait d'HEXABYTE de la cote de la Bourse et dans le but d'en simplifier la gestion, **3S procédera à la transformation de la structure juridique de la SA Hexabyte pour en faire une SARL.**

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

COFIB CAPITAL FINANCES -intermédiaire en bourse- sis 25, rue Dr Calmette, Mutuelle ville -1082- Tunis, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

3 559 actions représentant **0,17%** du capital de la société HEXABYTE (**0,18%** des droits de vote).

5. Prix de l'offre :

7,550 dinars l'action de nominal 1 dinar.

¹ 3 actions Hexabyte acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S.

² 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :

Le prix retenu est le prix de réalisation de l'opération d'acquisition de bloc de contrôle et de l'OPA obligatoire.

7. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte pendant 21 séances de bourse, du **mercredi 05 août 2020** au **vendredi 04 septembre 2020** inclus.

8. Engagement de l'initiateur de l'offre :

La société Standard Sharing Software-3S, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société HEXABYTE qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général Monsieur Karim ABDELKAFI, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

10. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société Standard Sharing Software-3S informera la BVMT du nombre de titres HEXABYTE acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société HEXABYTE ainsi que son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés.

La cotation en bourse de HEXABYTE reprendra à partir du mercredi 05 août 2020.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 juillet 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, les dites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

- Suite -

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : Immeuble Vie III, Zac Kharedidine, Lac III, Tunis

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ADVANS SUBORDONNE 2020-1 »

De 6 000 000 Dinars

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/04/2020** a autorisé l'émission par la société Advans Tunisie d'un ou plusieurs emprunts Obligataires d'un montant global allant jusqu'au 50 millions de dinars au cours des exercices 2020 et 2021, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **22/07/2020** a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont les conditions et modalités sont les suivantes :

<i>MONTANT</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT</i>
Max 10 MDT	Min 5 ans	Max 13,65%	Remboursement constant du principal à partir de la 5^{ème} année

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la société pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction du montant, de la durée et des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de **6 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT</i>
7 ans	13,5%	In fine

- Suite -

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire subordonné est fixé à 6 millions de dinars divisé en 60 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « ADVANS Subordonné 2020-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29/07/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **30/07/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 6 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 60 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 6 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/07/2020**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✓ Renforcer les fonds propres de la société et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance et notamment aux nouvelles exigences de la note n°25 du 13/02/2020 relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités ;
- ✓ Renforcer davantage les fonds propres nets de la société en application de la note n°25 du 13/02/2020 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres nets que dans la limite de 50% du montant des fonds propres nets de base.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : ADVANS Subordonné 2020-1.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** :

- Suite -

Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par la société « Advans Tunisie ».

- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/07/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/07/2020**.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Taux fixe de 13,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/07/2027**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Païement** :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **30/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/07/2021**.

Le remboursement total en capital aura lieu le **30/07/2027**.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 13,5% l'an.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « ADVANS Subordonné 2020-1 » est de 7 ans.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

- Suite -

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de 4,9425 années.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

- ✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la société Advans Tunisie, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations subordonnées émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- Suite -

- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2020 - AS - 0979

AVIS DES SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**



بنك الأمان
AMEN BANK

Société Anonyme au capital de 132 405 000 dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

E-mail : amenbank@amenbank.com.tn

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
--

« AMEN BANK SUBORDONNE 2020-2 »
--

DE 20 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS
--

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme Obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank, a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 ans	9,50% et/ou TMM+2,75%	Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année et Intérêts Trimestriels à partir du 1 ^{er} trimestre
Catégorie B	5 ans	9,75% et/ou TMM+2,95%	Amortissement et Intérêts In Fine (Coupon unique)

- Suite -

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 Millions de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-2 Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21/07/2020** aux guichets d'AMEN INVEST, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **23/09/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/10/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

3-1 Nature, forme et délivrance des titres

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2020-2 ».

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3-2 Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3-3 Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/09/2020, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées est fixée au 23/09/2020, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3-4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

3-5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement annuel et paiement trimestriel des intérêts:

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont :

- ✓ du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N pour l'échéance du 23/12 ;
- ✓ du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N pour l'échéance du 23/03 ;
- ✓ du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N pour l'échéance du 23/06 ;
- ✓ du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N pour l'échéance du 23/09.

Taux fixe : Taux annuel brut de 9,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans (coupon unique) :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

Taux fixe : Taux annuel brut de 9,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3-6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commence à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un remboursement coupon unique in fine à l'échéance.

L'emprunt sera amorti en totalité le 23/09/2025 pour la catégorie A et B.

3-7 Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

3-8 Paiement :

Pour la catégorie A :

- ✓ Le paiement trimestriel des intérêts sera effectué à terme échu le 23 décembre, le 23 mars, le 23 juin et le 23 septembre;
- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le 23 septembre de chaque année ;

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **23 /12/2020** pour la catégorie A ;

La dernière échéance est prévue pour le **23/09/2025** pour la catégorie A.

Pour la catégorie B : Remboursement à l'échéance (coupon unique).

- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le **23/09/2025** ;
- ✓ Pour la catégorie B, les intérêts sont capitalisés et payés à l'échéance le **23/09/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital pour les deux catégories seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3-9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,50% l'an pour la catégorie A, et de 9,75% pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juin 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,525%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt pour la catégorie A et B, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,275% pour la catégorie A et 10,479% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 2,954% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

3-10 Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon deux catégories :

- Catégorie A : sur une durée de vie totale de 5 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : sur une durée de vie totale de 5 ans (Coupon unique)

3-11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A : 3 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : 5 ans (Coupon unique)

3-12 Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A : à taux fixe de 9,50% est de 2,573 années
- Catégorie B : à taux fixe de 9,75% est de 5 années

3-13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3-14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

3-15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

✓ **Rang de créance** : En cas de liquidation de l'AMEN BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang** : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3-16 Garantie

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

3-17 Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

3-18 Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'«Emprunt Subordonné Amen Bank 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Amen Invest-Intermédiaire** en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

3-19 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3-20 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

3-21 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3-22 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ✓ **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- ✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3-23 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2020 - AS - 0922

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT**

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2020.

	exprimé en dinars				
	2 ^{ème} trimestre 2020 ^(*)	2 ^{ème} trimestre 2019	1 ^{er} semestre 2020 ^(*)	1 ^{er} semestre 2019	exercice 2019
I. CHIFFRE D'AFFAIRES					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	123 791	1 506 909	597 296	2 903 727	4 719 131
FORMES PATEUSES	48 056	855 215	231 488	1 523 352	3 400 835
FORMES LIQUIDES	33 922	690 648	65 186	1 122 735	1 912 842
TOTAL 1	205 769	3 052 772	893 970	5 549 814	10 032 808
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	1 067 842	1 241 180	2 002 819	3 463 333	5 750 493
FORMES PATEUSES	22 150	520 748	114 590	795 885	913 283
FORMES LIQUIDES	635 137	1 003 486	1 464 657	2 848 362	4 906 702
TOTAL 2	1 725 129	2 765 414	3 582 066	7 107 580	11 570 478
C-EXPORT	0	-1 185	273 697	221 750	759 188
TOTAL 3	0	-1 185	273 697	221 750	759 188
D-PARAMEDICAL	1 254 975		2 715 684		
TOTAL 4	1 254 975		2 715 684		
TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3 185 873	5 817 001	7 465 417	12 879 144	22 362 474
II. PRODUCTION					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	100 920	1 354 133	538 379	2 769 685	4 534 328
FORMES PATEUSES	22 908	466 310	258 368	1 318 942	3 105 273
FORMES LIQUIDES	30 839	697 021	131 812	1 000 396	1 713 291
TOTAL 1	154 667	2 517 464	928 559	5 089 023	9 352 892
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	914 386	1 149 420	1 651 571	3 079 387	5 045 774
FORMES PATEUSES	18 268	431 442	76 737	652 075	745 617
FORMES LIQUIDES	475 260	827 561	1 078 076	2 420 966	4 558 331
TOTAL 2	1 407 914	2 408 423	2 806 384	6 152 428	10 349 722
C-PARAMEDICAL	2 138 223		4 291 696		
TOTAL 3	2 138 223		4 291 696		
TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION	3 700 804	4 925 887	8 026 639	11 241 451	19 702 614
III. INVESTISSEMENTS	0	581 688	0	714 765	886 642
IV. ENDETTEMENT CMT+DLT	46 200 000	35 123 211	46 200 000	35 123 211	31 700 000

(*) Les chiffres mentionnés ci-dessus sont provisoires, et non audités par le commissaire aux comptes.

- Suite -

1. Chiffre d'affaires :

-Le chiffre d'affaires est passé de 12,879 MDT au premier semestre de l'année 2019 à 7,465 MDT pour la même période de l'année 2020 (une baisse de -5,413 MDT soit - 42 %) ;

-La SIPHAT a lancé des nouveaux produits paramédicaux des solutions et gel hydro-alcoolique, elle a enregistré ainsi un chiffre d'affaires de 2,715 MDT et ce durant le premier semestre de l'année 2020

-Le chiffre d'affaires à l'export réalisé durant le premier semestre de l'année 2020 est de l'ordre de 0,273 MDT enregistrant une hausse de 23,4% par rapport à la même période de l'année 2019;

*** un arrêt de l'activité à l'export dû à un report de commandes vers la Libye au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2020 (COVID-19).

2. Production :

- La valeur de la production est passée de 11,241 MDT durant les six premiers mois de l'année 2019 à 8,026 MDT pour la même période de l'année 2020 (une baisse de -3,214 MDT soit -28,59%) ;

*** une baisse des ventes des spécialités hospitalières et officinales qui s'explique essentiellement par un retard d'approvisionnement en matières premières (effet COVID-19)

3. Endettement :

L'endettement est passé de 35,1 MDT au 30 juin 2019 à 46,2 MDT au premier semestre de l'année 2020 enregistrant ainsi une hausse de 31,62 % ;

Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par :

- Un crédit mobilisable de 6 MDT contracté au quatrième trimestre 2009 pour la constitution des stocks de sécurité de trois mois de matières premières et ACE et d'un mois de produits finis, exigés par la circulaire du Ministère de la Santé Publique N°78 du 29 Août 2008.

- Un compte courant actionnaires ouvert au nom de la PCT, provient de l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction en bourse de la société de 6 MDT.

- Un Crédit Moyen Terme contracté avec la BH de 2 MDT (principal restant 1,3MDT).

* Fin Mai-début juin /la Siphat a octroyé deux nouveaux crédits de 3MDT auprès de la B.H et un deuxième crédit de 6MDT auprès de l'A.T.B

- Un passif courant entre crédit fournisseur et concours bancaires de l'ordre de 23,7 MDT.

4. Ressources Humaines :

Une baisse de 2,13 % de l'effectif de la SIPHAT (505 agents au premier semestre de l'année 2020 contre 516 agents pour la même période de l'année 2019).

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari bank
24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord
1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2020

(Mt. en milliers de dinars)

	<u>Du 01/04/2020</u> <u>au 30/06/2020</u>	<u>Du 01/04/2019</u> <u>au 30/06/2019</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Var juin</u> <u>2020-19</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	199 501	210 150	415 192	399 965	3,81%	828 574
Intérêts et revenus assimilés	150 437	142 334	305 220	274 883	11,04%	585 267
Commissions (en produits)	20 724	30 239	49 570	59 047	-16,05%	121 598
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	14 001	20 721	31 294	36 663	-14,64%	64 488
Revenus du portefeuille d'investissement ¹	14 339	16 856	29 108	29 372	-0,90%	57 221
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	80 932	83 551	170 448	164 049	3,90%	344 363
Intérêts encourus et charges assimilées ²	78 978	80 652	165 775	159 223	4,12%	333 572
Commissions encourues ³	1 954	2 899	4 673	4 826	-3,16%	10 791
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	118 569	126 599	244 744	235 916	3,74%	484 211
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 600	2 636	5 420	5 332	1,64%	9 840
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	53 471	54 345	110 576	106 989	3,35%	208 433
Frais de personnel	37 402	36 677	75 288	71 356	5,51%	140 695
Charges générales d'exploitation	16 069	17 668	35 288	35 633	-0,97%	67 738
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			1 212 673	1 059 061	14,50%	1 111 565
Portefeuille Titres Commercial			240 574	103 724	131,94%	143 589
Portefeuille Titres d'Investissement			972 099	955 337	1,75%	967 976
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			6 047 468	5 757 757	5,03%	5 714 669
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			7 742 307	6 995 804	10,67%	7 160 673
Dépôts à vue			3 684 355	3 250 854	13,33%	3 228 067
Comptes d'épargne			2 461 144	2 241 381	9,80%	2 335 375
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			154 956	193 955	-20,11%	179 477
10) CAPITAUX PROPRES ⁴			720 315	545 990	31,93%	546 074

^{1,2 et 3} Les chiffres de 2019 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

⁴ Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période.

- Suite -

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 juin 2020 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2020 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2020 sont rajoutées au résultat.

- Suite -

II/ LES FAITS MARQUANTS

Dans un contexte marqué par la prorogation du coronavirus, Attijari bank a enregistré les réalisations suivantes au titre du 1^{er} semestre 2020 :

- Les dépôts de la clientèle ont progressé de 10.67% par rapport au 30/06/2019. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 13.33% et 9.80%.
- Les encours de crédit ont augmenté de 5.03% par rapport à fin juin 2019.
- Au 30/06/2020, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 244.744 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 3.74% par rapport à juin 2019.

AVIS DES SOCIETES

Paiement des Dividendes

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires qu'en vertu de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 juillet 2020, les dividendes relatifs à l'exercice 2019 sont fixés à cent cinquante millimes (0,150 dinar) par action, soit 15% du nominal.

Conformément aux stipulations de cette résolution, les dividendes seront payés à partir du 9 Octobre 2020.

بلاغ الشركات

استدعاء الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)
المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

يدعو مصفي الشركة التونسية لصناعة السيارات السادة المساهمين إلى حضور الجلسة العامة للمساهمين التي ستعقد يوم الثلاثاء 18 أوت 2020 على الساعة العاشرة بمقر الشركة (نهج طه حسين - سوسة)

و ذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1) عرض تقرير نشاط المصفي للسداسي الأول لسنة 2020
- 2) البتّ في مشروع اتفاقية صلح مع شركة GEVE
- 3) النظر في قرار جلسة المساهمين بتاريخ 2019/09/05 المتعلّق بتحويل مبلغ 475أد من الشركة التونسية للبنك إلى الشركة التونسية لصناعة السيارات
- 4) البتّ في ملف محامي الشركة المتعلّق بأتعابه السابقة لعملية التصفية
- 5) تفويض للقيام بإجراءات الإيداع و الإشهار القانوني

و يعتبر هذا الإعلان استدعاء شخصيا لجميع المساهمين

بلاغ الشركات

استدعاء لجلسة خارقة للعادة

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)

المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

يدعو مصفي الشركة التونسية لصناعة السيارات السادة المساهمين إلى حضور جلسة خارقة للعادة للمساهمين التي ستعقد يوم الثلاثاء 18 أوت 2020 على الساعة منتصف النهار بمقر الشركة (نهج طه حسين - سوسة)

و ذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1) تحويل المقر الاجتماعي و تحيين النظام الأساسي للشركة
- 2) تفويض للقيام بإجراءات الإيداع و الإشهار القانوني

و يعتبر هذا الإعلان استدعاء شخصيا لجميع المساهمين

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية) المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة التي ستعقد يوم 18 اوت 2020.

اللائحة الأولى :

بعد الإطلاع على تقرير نشاط المصفي للسداسي الأول لسنة 2020 لم تسجل جلسة المساهمين أي اعتراض أو تحفظ حول محتواه.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثانية :

بعد الإطلاع على مشروع اتفاقية صلح مع شركة (GEVE) تصادق جلسة المساهمين عليها دون أي تحفظ.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثالثة :

بعد الإطلاع على التأخير المسجل في انجاز قرارها بتاريخ 2019/09/05 و بعد أن تأكد أن شركة GAT المعنية بتحويل مبلغ 475أد لا توجد من ضمن الدائنين تصادق جلسة المساهمين على تحويل المبلغ المذكور من طرف الشركة التونسية للبنك إلى حساب التصفية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الرابعة :

بعد الإطلاع على التقرير المتعلق بالقضايا السابقة لعملية التصفية و لأتعاب المحامي المتعلقة بها و باعتبار أن القوائم المالية للشركة لم يتم البت فيها منذ سنة 2009 تصادق جلسة المساهمين على تأجيل البت في خلاص مستحقات المحامي إلى حين التثبت و التأكد من المستحقات المطلوبة عند إعداد القوائم المالية المعنية بها و المصادقة عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الخامسة :

تعطي الجلسة العامة للمساهمين كلّ النفوذ إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بإجراءات التسجيل الخاصة بهذا المحضر و كلّ العمليات القانونية المتعلقة بذلك.
تمّت المصادقة على هذه اللائحة بـ

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)
المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 18 أوت 2020.

اللائحة الأولى :

بعد مصادقة الجلسة العامة للمساهمين بتاريخ 18 أوت 2020 على مشروع اتفاقية صلح مع شركة (GEVE) حول المقر الحالي للشركة الكائن بنهج طه حسين سوسة تصادق الجلسة الخارقة للعادة للمساهمين على نقل المقر الاجتماعي للشركة التونسية لصناعة السيارات إلى المكتبين عدد 12 و 13 من الطابق الثالث للمبنى الكائن بشارع المقاولين عدد 1 تونس و التابع للشركة التونسية للبنك.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

اللائحة الثانية :

تعطي الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين كلّ النفوذ إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بإجراءات التسجيل الخاصة بهذا المحضر و كلّ العمليات القانونية المتعلقة بذلك.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 06 août 2020.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2018 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2018, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à lades actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2018 des jetons de présence à hauteur de (.....) Dinars par séance avec un maximum de (.....) Dinars par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de (.....) dinars par réunion avec un maximum de (.....) dinars, par an, pour chaque membre du comité permanent d'audit interne.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 soit 5 625 089 Dinars.

Elle décide leur affectation comme suit :

Amortissements différés	1 876 621 Dinars
Report déficitaire (perte 2018)	3 748 468 Dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2018, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'AGO décide de ramener la composition du conseil d'administration de la STIP à 7 membres au lieu de neuf tel qu'autorisé par l'article 17 des statuts.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

En application des dispositions de l'article 19 des statuts et notamment le 3eme alinéa relatif au renouvellement du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des administrateurs suivants :

- AFRICA HOLDING
- Hassen ALLAYA
- Faouzi SKHIRI
- Ali LABIEDH
- Mohamed Ali CHEKIR

- Suite -

Le bureau de l'assemblée a reçu Candidatures pour les sièges objet des renouvellements :

-
-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-

Ainsi, les sièges objet du renouvellement seront affectés à dont les mandats prennent fin à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"
Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 06 aout 2020.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la décision du conseil d'administration portant amendement des statuts à l'effet de porter plus de précisions sur les prérogatives du vice-président en lui permettant de substituer, en cas d'empêchement, le président du conseil pour la signature des convocations et la présidences des séances du conseil.

Les articles objet de ces amendements s'énoncent désormais comme suit :

« **Article 21** :*Bureau du conseil*

1/

2/

3/

4/ *En cas d'absence de Président, le vice-président s'il en a été désigné un, assure la présidence de la séance. Sinon, le conseil désigne un président de la séance.*

5/

Article 22 :*Réunion du conseil*

Le conseil d'administration se réuni sur la convocation de son Président, la moitié de ses membres ou du vice-président, s'il en a été désigné un, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an, soit au siège social, soit en tout autre local ou localité indiqués dans les lettre de convocation.

- Suite -

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts comme suit :

« **Article 21 :** Bureau du conseil

1/

2/

3/

4/ En cas d'absence de Président, le vice-président s'il en a été désigné un, assure la présidence de la séance. Sinon, le conseil désigne un président de la séance.

5/

Article 22 : Réunion du conseil

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président, la moitié de ses membres ou du vice-président, s'il en a été désigné un, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an, soit au siège social, soit en tout autre local ou localité indiqués dans les lettre de convocation.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

بلاغ الشركات

الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس - زيتاكس
المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 - 3003 صفاقس

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 11 جويلية 2020، تنشر الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس - زيتاكس مايلي:

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية
3. قائمة تطور الاموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتائج
4. قائمة اعضاء مجلس الادارة تتضمن نشاطهم المهني الرئيسي و عضويتهم في مجالس ادارة شركات اخرى.

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول: المصادقة على التأخير في عقد الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2019/2018

المصادقة على التأخير في عقد الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2019/2018 نظرا للظروف الطارئة تبعا لقراري حضر الجولان و الحجر الصحي العام بسبب فيروس Covid 19.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2019/2018 على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: المصادقة على تقريراً لتصرف و على القوائم المالية الفردية للسنة المالية 2019-2018

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف والحسابات الفردية لشركة زيوتاكس للسنة المالية 2019-2018 والمختومة في 30 سبتمبر 2019 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباح بقيمة 270 842 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بخوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2019.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2018-2019

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2018-2019 والبالغة 270 842 دينار بحساب النتائج المؤجلة، كما تقرر الجلسة العامة توزيع 242.500 دينار تأخذ من رصيد الاحتياطات الأخرى القابلة للتوزيع ولا تخضع للخصم من المورد، على أن يقع دفع هذه الحصص المقرر توزيعها، خلال أجل أقصاه ثلاثة أشهر ابتداء من تاريخ الجلسة العامة العادية المنعقدة في 11 جويلية 2020.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس: المصادقة على تقرير التصرف للمجمع وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2018-2019

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقارير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2018-2019 و التي تبرز خساتر بقيمة 2.269 538 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2018-2019 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة بألفي دينار (2000 د) سنوياً صافية لكل عضو.

كما تقرر الجلسة العامة تسجيل منحة الإمضاء المزدوج لعضو المجلس السيد منصف بوشكوة و ذلك بمقدار ستة آلاف دينار (6000 د) صافية عن كل سنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن: تعيين مراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2018-2019 تجديد مهمة السيد سهيل الجموسي كمراقب لحسابات الشركة لمدة ثلاث سنوات تنتهي مهامه مع انعقاد الجلسة العامة العادية لموسم 2021-2022.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع: إعطاء التفويض للقيام بالإجراءات

تعطى الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والترتيبات والإشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

(En Dinars Tunisiens)		
ACTIFS	29/09/2019	30/09/2018
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés	9 345 119	9 385 605
Immobilisations incorporelles	32 635	32 635
Amortissements	32 635	32 635
	-	-
Immobilisations corporelles	6 208 821	6 207 765
Amortissements	5 498 714	5 481 991
	710 107	725 774
Immobilisations financières	9 147 074	9 145 924
Provisions	512 062	486 092
	8 635 012	8 659 832
Total des actifs non courants	9 345 119	9 385 605
ACTIFS COURANTS		
Stocks	325 280	322 555
Provisions	55 233	55 233
	270 047	267 322
Clients et comptes rattachés	664 456	400 138
Provisions	175 446	175 446
	489 010	224 692
Autres actifs courants	1 207 790	730 473
Provisions	3 148	3 148
	1 204 642	727 325
Placements et autres actifs financiers	1 087	401 083
Provisions	-	-
	1 087	401 083
Liquidités et équivalents de liquidités	76 678	32 517
Total des actifs courants	2 041 463	1 652 939
TOTAL DES ACTIFS	11 386 583	11 038 544

(En Dinars Tunisiens)		
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	30/09/2019	30/09/2018
Capital social	2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés	7 854 529	7 833 553
Autres capitaux propres	-	-
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 279 529	10 258 553
Résultat net de l'exercice	-	7 366
Total des capitaux propres	10 279 529	10 251 187
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	-	-
Provisions pour risques et charges	80 200	80 200
	80 200	80 200
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	296 014	217 646
Autres passifs courants	730 840	489 512
Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
	1 026 854	707 157
Total des passifs	1 107 054	787 357
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	11 386 583	11 038 544

3. قائمة تطور الاموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتائج

المجموع	منح الاستمر	نتائج السنة المحاسبية	نتائج مبرجة	التخصصات الخاصة لتقارير خاصة اصبح متوفر	التخصصات الخاصة للتقارير	التخصصات الخاصة للاستثمار المعنى غير المتوفر	التخصصات الخرى	التخصصات خاصة لإعادة التقييم	التخصصات القانونية	منح الإصدار	رأس المال	
-470 678		-470 678										نتائج السنة المحاسبية 16/15
10 103 358	3 397	-470 678	-69 286		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2016/09/30 قبل التخصيص
0												نتائج السنة المحاسبية 16/16
10 103 358	3 397		-539 944		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2016/09/30 بعد التخصيص
158 594		158 594										نتائج السنة المحاسبية 17/16
10 260 474	1 921	158 594	-539 944		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2017/09/30 قبل التخصيص
0		-158 597	158 597									نتائج السنة المحاسبية 17/17
10 260 474	1 921		-381 350		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2017/09/30 بعد التخصيص
		-7 366										نتائج السنة المحاسبية 18/17
10 251 187		-7 366	-381 350		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2018/09/30 قبل التخصيص
0		7366	-7 366									نتائج السنة المحاسبية 18/18
10 251 187			- 388 716		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2018/09/30 بعد التخصيص
270 842		270 842										نتائج السنة المحاسبية 19/18
10 522 029		270 842	-388 716		5 145 801		1 538 980	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2019/09/30 قبل التخصيص
0		-270 842	270 842									نتائج السنة المحاسبية 19/19
-242 500							-242 500					مجموع الارصدة الى حين 2019/09/30 بعد التخصيص
10 279 529			-117 875		5 145 801		1 296 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2019/09/30 بعد التخصيص

4. قائمة اعضاء مجلس الادارة تتضمن نشاطهم المهني الرئيسي و عضويتهم في مجالس ادارة شركات اخرى

Nom et prénom	Représentation légale dans le conseil d'administration de la société SIOS-ZITEX	Date de nomination et Mandat dans le conseil d'administration de la société SIOS-ZITEX	Principale activité Professionnelle	Mandat dans d'autre conseil d'administration d'autre société
ABOUDA ELLOUMI	Président du conseil d'administration	Nomination à l' AGO EXR 17/18 du 30/03/2019 pour un mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021.	Gérant d'une société	Président du conseil d'administration de la société AGRO-ZITEX nommé le 04/05/2018 pour un mandat de trois ans
SALLEMI AHMED	Vis Président du conseil d'administration	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021	Retraité	-
ZOUARI ABD ELAZIZ	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021	Retraité	-
MONCEF BOUCHEKOUA	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021	Retraité	-
TARAK FEKI	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021	Gérant d'une société	-
FAYCAL KHROUF	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021	Retraité	-
STE LUXOR technology and trade	Administrateur représentée Bassem BEN MAHMOUD	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020/2021	Etablissement	-

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014-Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2020, la société SOTIPAPIER publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- ♦ La liste des administrateurs

I-Les Résolutions Adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité dont les détails sont consignés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés, à l'exception des personnes concernées qui ne participent pas au vote en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 108.489.794 DT et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 20.992.562 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan 109.197.932 DT et un résultat net du groupe de 21.264.091 DT et des intérêts des minoritaires de 65.311 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et s'élevant à 20.992.562 DT de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2019	20 992 561,556
Résultats reportés	10 575 263,868
Reliquat 1	31 567 825,424
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	31 567 825,424
Dividendes 2019 (27 941 666 actions * 0,465 DT)	12 992 874,690
Reliquat 2 : Résultats reportés 2019	18 574 950,734

Soit un dividende de 0,465 dinar brute par action (42,66% du nominal).

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 23 septembre 2020, sans pour autant dépasser le 29 septembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global de quatre-vingt-dix mille Dinars Tunisiens (90.000 DT), à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs de la Société monsieur Nabil TRIKI, la société HAN TN, la société Value Consulting et la société BIAT Capital Risque, et ce pour une nouvelle période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, les représentants permanents des administrateurs personnes morales sont désignés comme suit :

- (i) Pour la société HAN TN, monsieur David Rey ;
- (ii) Pour la société Value Consulting, madame Hela Hariz ;
- (iii) Pour la société BIAT Capital Risque, monsieur Karim Ghenim.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer également comme administrateur, pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022, monsieur Edouard Pontet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Les administrateurs susmentionnés accepteront leur renouvellement et/ou nomination par des lettres séparées qui seront communiquées à la société.

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président du Conseil d'Administration de la Société rappelle les actionnaires de la Société que l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires avait été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 22 mai 2017, pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Etant précisé que cette nomination a été faite à la suite de l'élection de cet administrateur par les actionnaires minoritaires, faisant suite d'un appel à candidature lancé à cet effet.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020 a donc proposé de procéder de nouveau à l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, et ce pour un nouveau mandat couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

Ledit Conseil d'Administration a donc lancé un appel à candidature pour l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société et a délégué au directeur général de la Société ou au directeur administratif et financier de la Société pleins pouvoirs pour parfaire l'ensemble des formalités y compris la coordination avec les autorités boursières, et ce conformément à la décision Générale du Conseil du Marché Financier relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

Le Président informe les actionnaires de la Société qu'une Assemblée Générale Ordinaire sera tenue prochainement pour statuer sur ce point.

L'Assemblée prend acte de la procédure en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président du Conseil d'Administration de la Société informe les actionnaires que la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement (ci-après la "**Loi**") a imposé, pour les sociétés anonymes cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (ci-après la "**BVMT**"), la nomination de deux administrateurs indépendants.

En effet, selon le nouvel article 190 bis du code des sociétés commerciales (ci-après le "**CSC**") et du dernier alinéa de l'article 38 nouveau ajouté par la modification du Règlement Général de la Bourse par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 (ci-après le "**RGB**"), un membre indépendant est « *tout membre n'ayant pas de liens ou étant lié aux*

- Suite -

sociétés prévues aux paragraphe 1^{er} (par analogie aux termes de l'articles 239 bis du CSC ajouté par la Loi, ce sont les sociétés cotées à la BVMT), à ses actionnaires, ses dirigeants de sorte à porter atteinte à l'indépendance de ses décisions ou constituant un réel ou un potentiel conflit d'intérêt ».

Conformément à la Décision Générale du Conseil du Marché financier relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires (qui paraîtra sous peu au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en application du dernier alinéa de l'article 38 nouveau du RGB), la nomination des deux (2) administrateurs indépendants devra se faire par un appel à candidatures.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020 a donc proposé de procéder à l'élection de deux (2) administrateurs indépendants, et ce pour le mandat couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2022.

Ledit Conseil d'Administration a donc lancé un appel à candidature pour l'élection de deux (2) administrateurs indépendants et a délégué au directeur général de la Société ou au directeur administratif et financier de la Société pleins pouvoirs pour parfaire l'ensemble des formalités y compris la coordination avec les autorités boursières, et ce conformément à la décision Générale du Conseil du Marché Financier relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

Le Président informe les actionnaires de la Société qu'une Assemblée Générale Ordinaire sera tenue prochainement pour statuer sur ce point.

L'Assemblée prend acte de la procédure en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

**II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
SOTIPAPIER**

Arrêté au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2018	31/12/2019
Actifs		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	655 220	1 097 018
Moins amortissements	(416 303)	(609 913)
	238 917	487 105
Immobilisations corporelles	90 907 089	96 139 435
Moins amortissements	(56 755 743)	(61 614 159)
	34 151 346	34 525 276
Immobilisations financières	3 907 998	4 233 064
Moins provisions	(440 274)	(664 277)
	3 467 724	3 568 787
Total des actifs immobilisés	37 857 987	38 581 168
Total des actifs non courants	37 857 987	38 581 168
Actifs courants		
Stocks	36 446 559	36 573 548
Moins provisions	(943 958)	(907 727)
	35 502 601	35 665 821
Clients et comptes rattachés	17 164 367	32 050 356
Moins provisions	(112 685)	(100 374)
	17 051 682	31 949 982
Autres actifs courants	2 605 189	498 598
Placements et autres actifs financiers	11 504 147	40 407
Liquidités et équivalents de liquidités	1 289 126	1 753 818
Total des actifs courants	67 952 745	69 908 627
Total des actifs	105 810 732	108 489 794

- Suite -

**BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT
SOTIPAPIER**

**Arrêté au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	31/12/2018	31/12/2019
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital	30 456 416	30 456 416
Réserves légales	3 045 642	3 045 642
Résultats reportés	10 575 262	18 574 951
Autres capitaux propres	10 617 831	10 617 831
Total des capitaux propres après affectation	54 695 151	62 694 840
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunt long terme	13 451 809	10 398 200
Provision pour risques	208 420	258 439
Total des passifs non courants	13 660 229	10 656 639
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 443 037	7 258 062
Autres passifs courants	12 307 815	18 553 625
Concours bancaires et autres passifs financiers	11 704 500	9 326 628
Total des passifs courants	37 455 352	35 138 315
Total des passifs	51 115 581	45 794 954
Total des capitaux propres et des passifs	105 810 732	108 489 794

- Suite -**III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019**

Les capitaux propres au 31 décembre 2019 après affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élèvent à 62 694 840 DT.

Le tableau de variation des capitaux propres après affectation se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve Légale	Résultats Reportés	Autres Capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
avant affectation du résultat de 2019	30 456 416	3 045 642	10 575 264	10 617 831	-	54 695 153
Mouvements AGO du 30/06/2020 :						
Net au 31/12/2019	-	-	-	-	20 992 562	20 992 562
Légale	-	-	-	-	-	-
des	-	-	-	-	(12 992 875)	(12 992 875)
s Reportés	-	-	7 999 687	-	(7 999 687)	-
après affectation du résultat de 2019	30 456 416	3 045 642	18 574 951	10 617 831	-	62 694 840

- Suite -

IV-Liste des Administrateurs

Administrateur	Date début de mandat	Date d'expiration du mandat	Le dernier poste important occupé dans la société/mère/filiale	Les fonctions principales exercées actuellement et la société pour qui elles le sont	Les fonctions occupées en tant qu'administrateur dans d'autres sociétés
Mr Nabil TRIKI	2020	2022	Président du conseil d'administration de la société SOTIPAPIER.	Managing Partner dans la société SPE Capital	-Recall holding -Sport et loisirs -Holged Tunisie -MedTeck
Value Consulting	2020	2022	Administrateur de la société SOTIPAPIER.	Value Consulting est représentée par Mme Héli Hariz Partner dans la société SPE Capital	Recall Holding Sport et loisirs
HAN TN	2020	2022	Administrateur de la société SOTIPAPIER.	HAN TN est représentée par Mr. David Rey, Managing Director dans la société Swicorp.	Néant
BIAT Capital risque	2020	2022	Administrateur de la société SOTIPAPIER.	Société d'investissement à capital risque dont la fonction est le financement des PME à fort potentiel de développement (Capital investisseur). Elle est représentée par son Directeur Général Mr Karim Ghenim.	-RECALL HOLDING -MAM PACK -TUNIFRIES -NOUVA POULE -AURASOL -SENSORIA -Byzacene -Callimed -Fabmeca -Med fish Company -CYTOPHARMA -MAS -Société de Gestion Zahraoui -Ecobois -STIP -CityBel -Nour El Maaref -Cotugrain -Rainbow Horticulture Tunisia -Azur Papier -Simarbre -Sud Potasse -Polyclinique le Bardo -Apptiv-IT -Price Breakers Viamobile
Mr Edouard Pontet	2020	2022	-	Managing Partner dans la société SPE Capital	Recall Holding

- Suite -

N.B :

Le Conseil d'Administration de la société qui s'est réuni le 27/05/2020 a lancé un appel à candidature pour l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société et de deux administrateurs indépendants et a délégué au directeur général de la Société ou au directeur administratif et financier de la Société pleins pouvoirs pour parfaire l'ensemble des formalités y compris la coordination avec les autorités boursières, et ce conformément à la décision Générale du Conseil du Marché Financier relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.

- (i) En ce qui concerne l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, un appel à candidatures a été lancé par la société SOTIPAPIER le 05/06/2020.

Les candidatures à ce poste sont parvenues par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société SOTIPAPIER situé au 13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, dans le délai fixé à savoir le 29/06/2020 (dernier délai tout en précisant que le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondantes aux conditions fera l'objet d'une approbation par le CMF entre le 30 juillet 2020 et le 13 août 2020.

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens ainsi que le bulletin officiel du CMF.

Ledit représentant sera élu parmi la liste des candidats retenus lors de la tenue d'une Assemblée Générale Spéciale qui sera convoquée à cet effet.

La ratification de cette élection aura lieu lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera convoquée à cet effet.

- (ii) En ce qui concerne l'administrateur indépendant, un appel à candidatures a été lancé par la société SOTIPAPIER le 05 juin 2020.

Les candidatures à ce poste sont parvenues par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société SOTIPAPIER situé au 13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, dans le délai fixé à savoir le 29/06/2020 (dernier délai tout en précisant que le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondantes aux conditions fera l'objet d'une approbation par le CMF entre le 30 juillet 2020 et le 13 août 2020.

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens ainsi que le bulletin officiel du CMF.

Ledit représentant sera élu parmi la liste des candidats retenus lors d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera convoquée à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juillet 2020, la Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous les résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital approuve ledit rapport dans son intégralité et décide d'augmenter le capital d'un montant de 5 961 725 dinars par incorporation :

- ✓ Des réserves spéciales d'investissement qui ont été constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant de 2 226 650 Dinars
- ✓ D'une partie des primes d'émissions d'un montant 3 735 075Dinars

Les 5 961 725 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1DT) chacune seront réparties entre les anciens actionnaires à raison de sept (07) actions nouvelles gratuites pour trente-deux (32) actions anciennes. Le capital social passe de 27 253 600 Dinars à 33 215 325 Dinars.

La jouissance des actions nouvelles est fixée à partir du 1er Janvier 2021.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 9 Octobre 2020

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital ci-dessus autorisé, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Trente-trois millions deux cent quinze mille trois cent vingt-cinq (33 215 325) Dinars divisé en Trente-trois millions deux cent quinze mille trois cent vingt-cinq (33 215 325) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

- Suite -

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement ayant abrogé et complété le code des sociétés commerciales et l'arrêté du ministère des finances du 15 Aout 2019, portant sur les révisions apportées au règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. En conséquence les articles 17, 19,25, 31 et 46 des statuts de la Société Tunisienne de verrerie « SOTUVER » seront modifiés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

2020 - AS - 0990

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	194,696	194,721	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	132,933	132,951	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	111,721	111,735	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		114,417	118,569	118,586	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	116,429	116,443	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	113,455	113,475	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	112,365	112,378	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	45,944	45,948	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,405	32,414	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	109,618	109,659	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,170	17,172	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	124,113	124,126	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,170	1,170	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	115,905	115,917	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,352	11,353	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	162,905	162,927	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,346	11,347	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,798	1,800	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	62,278	62,285	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	129,289	129,457	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	104,304	104,658	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	103,369	103,384	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	130,335	130,640	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	501,178	502,065	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	120,980	121,094	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,658	120,667	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	125,562	125,575	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	107,414	107,425	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	97,401	97,622	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	166,566	166,875	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	89,137	89,624	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	119,674	119,826	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	154,922	155,991	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	140,770	141,092	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	91,490	91,816	
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	20,526	20,613	
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16		92,975	88,788	88,748	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2094,861	2097,572	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	120,271	121,193	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	183,826	186,154	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	16,325	16,407	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,718	2,739	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,452	2,464	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	65,985	65,788	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,130	1,146	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,257	1,258	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,157	1,166	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,113	1,124	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	109,555	110,018	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	131,882	130,062	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1075,924	1075,597	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	12,102	12,235	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,285	9,362	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	80,987	81,176	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	107,287	107,300
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	99,187	99,197
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	105,537	105,551
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	102,708	102,723
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	104,203	104,222
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	107,245	107,264

60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	104,047	104,061
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	101,318	101,330
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,168	102,175
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,900	104,914
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	106,726	106,744
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,993	104,004
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	103,285	103,295
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	102,894	102,908
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,936	102,946
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	102,094	102,111
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	105,192	105,205
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	102,238	102,252
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	101,839	101,849
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	105,311	105,319
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,508	101,529
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	105,402	105,416
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	103,329	103,341
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	105,093	105,107
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	107,579	107,839
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,454	57,539
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	87,203	87,409
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,192	18,200
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	274,394	274,043
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2086,246	2100,972
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	72,159	72,114
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,696	55,699
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	104,217	104,557
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,106	11,137
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,669	12,698
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,101	14,198
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,512	12,603
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	147,950	147,961
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,411	8,456
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	100,403	100,483
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	76,629	76,813
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	77,450	77,656
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	98,383	98,372
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	84,247	84,637
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,090	9,167
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	88,349	88,800
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	135,441	136,054
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	92,766	94,160
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	111,608	111,608
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	110,504	110,504
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	180,343	182,448
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	168,944	169,875
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	161,484	162,550
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	21,826	22,065
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	131,854	133,353
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	135,217	136,243
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5111,007	5113,811
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5039,237	5057,651
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	82,035	83,140
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4332,419	4329,499
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,715	9,775
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	157,145	157,622
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	121,518	121,735
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9947,916	10022,857

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société Tunisie Valeurs, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2020.

(En dinars)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2020	DEUXIEME TRIMESTRE 2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020 AU 30/06/2020	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 30/06/2019	31/12/19
1- Produits d'exploitation bancaires répartis	350 673 371,676	375 423 294,262	721 418 278,442	739 625 750,046	1 515 838 566,205
* Intérêts	248 166 994,953	267 236 134,270	503 129 842,497	530 028 763,933	1 093 784 184,243
* Commissions en produits	43 944 519,146	47 976 009,008	97 105 388,880	95 073 841,797	201 639 977,776
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	58 561 857,577	60 211 150,984	121 183 047,065	114 523 144,316	220 414 404,186
2- Charges d'exploitation bancaires réparties	126 360 091,032	148 249 294,961	255 123 754,237	286 596 760,651	558 949 766,782
* Intérêts encourus	125 842 911,094	147 543 546,570	253 633 562,472	285 264 978,486	555 927 657,436
* Commissions encourues	517 179,938	705 748,391	1 490 191,765	1 331 782,165	3 022 109,346
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	224 313 280,644	227 173 999,301	466 294 524,205	453 028 989,395	956 888 799,423
4- Autres produits d'exploitation	3 207 318,706	3 152 202,652	5 942 788,567	5 835 465,252	11 567 343,878
5- Charges opératoires, dont:	100 146 701,862	100 628 344,454	203 793 338,434	192 107 883,825	399 393 500,374
* Frais de personnel	57 025 329,512	54 414 979,319	113 664 360,116	106 782 163,073	212 056 761,816
* charges générales d'exploitation	33 472 078,559	38 400 817,676	72 871 914,323	70 094 121,169	152 251 369,137
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 481 666 502,010	2 026 359 242,863	2 143 475 321,956
* Portefeuille-titres commercial	-	-	23 363 930,454	41 060 473,185	69 389 712,293
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 458 302 571,556	1 985 298 769,678	2 074 085 609,663
7- Encours des crédits nets	-	-	10 865 410 203,980	10 857 183 524,282	10 389 128 734,766
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	12 846 153 950,756	11 632 246 947,839	12 996 823 556,662
* Dépôts à vue	-	-	6 468 415 092,224	5 874 814 866,580	6 243 960 053,574
* Dépôts d'épargne	-	-	3 019 012 156,144	2 705 333 873,591	2 852 837 613,422
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	340 152 780,420	236 276 063,595	213 571 911,007
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	285 130 767,196	179 159 707,661	156 403 557,416
* Ressources spéciales	-	-	55 022 013,224	57 116 355,934	57 168 353,591
10- Capitaux propres	-	-	1 471 781 556,509	1 138 282 861,567	1 471 577 978,222

FAITS SAILLANTS DU PREMIER SEMESTRE 2020

La BIAT a clôturé le premier semestre 2020 avec les résultats suivants :

⇒ Un PNB de 466,3MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- ⇒ Une marge en intérêts de 249,5 MD ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 95,6 MD ;
- ⇒ Des autres revenus de 121,2MD.

⇒ Des charges opératoires de 203,8 MD ;

⇒ Des encours de dépôts de 12 846,2 MD ;

⇒ Des encours de crédits nets de 10 865,4 MD.

Le Montant total des dons versés dans le cadre du soutien à la lutte contre le COVID 19 est de l'ordre de 20,9 MD dont 18,3 MD au fonds 18-18 COVID 19.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2020

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2020.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2020 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2020 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2020 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2020 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2020.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2020. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en

devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2020. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2020.

4. *Présentation des Indicateurs Trimestriels*

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2020, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2019 que celles relatives à l'année 2020.

Les données relatives à l'année 2019 sont conformes à celles publiées en 2019 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2019.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. *Les produits d'exploitation bancaire*

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2020 à 721 418 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. *Les charges d'exploitation bancaire*

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 255 124 mD au titre du premier semestre 2020.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. *La structure du portefeuille*

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits nets

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2019 et au 30/06/2020 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2019 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 03/06/2020.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2019 et du premier semestre 2020 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mme Néjiba CHOUK.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2019
(exprimé en millimes)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin 2019</u>	<u>30-juin 2018</u>	<u>31-déc 2018</u>
ACTIFS				
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		8 486 897,855	8 486 897,855	8 486 897,855
Moins : Amortissements		(8 476 020,289)	(8 469 308,747)	(8 473 444,887)
	4	<u>10 877,566</u>	<u>17 589,108</u>	<u>13 452,968</u>
Immobilisations corporelles		180 081 156,880	179 757 456,420	179 760 222,198
Moins : Amortissements		(169 146 234,210)	(167 285 012,650)	(168 213 254,496)
	4	<u>10 934 922,670</u>	<u>12 472 443,770</u>	<u>11 546 967,702</u>
-	-	-	-	-
Immobilisations financières		5 516 545,639	5 553 960,090	5 535 382,623
Moins : Provisions		(5 103 265,000)	(5 103 265,000)	(5 103 265,000)
	5	<u>413 280,639</u>	<u>450 695,090</u>	<u>432 117,623</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>	-	<u>11 359 080,875</u>	<u>12 940 727,968</u>	<u>11 992 538,293</u>
Autres actifs non courants		-	-	-
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>11 359 080,875</u>	<u>12 940 727,968</u>	<u>11 992 538,293</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		28 632 448,641	31 225 766,296	33 277 380,450
Moins : Provisions		(1 139 383,415)	(1 122 021,383)	(1 139 383,415)
	6	<u>27 493 065,226</u>	<u>30 103 744,913</u>	<u>32 137 997,035</u>
Clients et comptes rattachés		51 171 269,880	51 694 168,244	51 835 958,291
Moins : Provisions		(33 137 149,743)	(28 265 062,365)	(33 527 329,085)
	7	<u>18 034 120,137</u>	<u>23 429 105,879</u>	<u>18 308 629,206</u>
Autres actifs courants		16 875 755,497	15 941 030,487	18 752 814,408
Moins : Provisions		(4 336 553,705)	(4 116 245,662)	(4 406 656,825)
	8	<u>12 539 201,792</u>	<u>11 824 784,825</u>	<u>14 346 157,583</u>
Placements et autres actifs financiers		2 022 831,099	906 431,099	1 440 261,099
Moins : Provisions		0,000	0,000	0,000
	9	<u>2 022 831,099</u>	<u>906 431,099</u>	<u>1 440 261,099</u>
Liquidités et équivalents de liquidités		2 418 995,086	638 762,459	707 280,313
	10	<u>2 418 995,086</u>	<u>638 762,459</u>	<u>707 280,313</u>
<u>Total des actifs courants</u>	-	<u>62 508 213,340</u>	<u>66 902 829,175</u>	<u>66 940 325,236</u>
<u>Total des actifs</u>	-	<u>73 867 294,215</u>	<u>79 843 557,143</u>	<u>78 932 863,529</u>

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2019
(exprimé en millimes)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30-juin 2019	30-juin 2018	31-déc 2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		12 623 469,000	12 623 469,000	12 623 469,000
Réserves légales		2 419 912,385	2 419 912,385	2 419 912,385
Réserves spéciales		2 603 050,000	2 603 050,000	2 603 050,000
Actions propres		(325 724,075)	(325 724,075)	(325 724,075)
Autres capitaux propres		7 726 595,946	7 731 595,946	7 729 095,946
Résultats reportés		(258 256 666,422)	(252 631 577,316)	(252 631 577,316)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(233 209 363,166)	(227 579 274,060)	(227 581 774,060)
		(484 967,125)	(1 757 089,279)	(5 625 089,106)
Total des capitaux propres avant affectation	11	(233 694 330,291)	(229 336 363,339)	(233 206 863,166)
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
- Emprunts	12	23 879 055,927	29 505 104,575	26 460 561,737
Autres passifs non courants	13	844 649,402	844 649,402	844 649,402
Provisions	14	6 103 901,575	10 186 210,913	6 243 418,639
Autres dettes non courantes	15	0,000	0,000	
		30 827 606,904	40 535 964,890	33 548 629,778
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
- Fournisseurs et comptes rattachés	16	8 491 301,021	12 017 317,668	12 116 835,970
Autres passifs courants	17	83 546 662,549	85 473 290,363	86 793 099,875
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	184 696 054,032	171 153 347,561	179 681 161,072
		276 734 017,602	268 643 955,592	278 591 096,917
		-	-	-
		-	-	-
Total des passifs		307 561 624,506	309 179 920,482	312 139 726,695
		-	-	-
Total des capitaux propres et passifs		73 867 294,215	79 843 557,143	78 932 863,529

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2019
(Exprimé en millimes)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin 2019</u>	<u>30-juin 2018</u>	<u>31-déc 2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
		30 108		
Revenus	19	310,429	25 530 708,715	58 136 995,004
Autres produits d'exploitation	20	318 721,708	133 038,108	442 661,130
		30 427		
Total des produits d'exploitation		<u>032,137</u>	<u>25 663 746,823</u>	<u>58 579 656,134</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variations des stocks de produits finis et encours		4 694 831,725	-2 241 163,647	257 550,943
		13 982		
Achats d'approvisionnements consommés	21	084,070	15 188 169,610	30 491 569,194
Charges de personnel	22	8 709 169,142	7 461 633,139	18 742 365,101
Dotations aux amortissements & aux provisions	23	335 755,590	1 812 341,661	4 371 967,288
Autres charges d'exploitation	24	1 334 143,064	1 694 807,118	3 155 280,432
		29 055		
Total des charges d'exploitation		<u>983,591</u>	<u>23 915 787,881</u>	<u>57 018 732,958</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		<u>1 371 048,546</u>	<u>1 747 958,942</u>	<u>1 560 923,176</u>
Charges financières nettes	25	1 994 617,773	(3 435 563,956)	(7 072 228,371)
Produits des placements	26	0,000	0,000	
Autres gains ordinaires	27	248 915,197	0,000	17 719,355
Autres pertes ordinaires	28	46 378,103	0,000	(1 957,313)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT				
		<u>(421 032,133)</u>	<u>(1 687 605,014)</u>	<u>(5 495 543,153)</u>
Impôts sur les Sociétés		(63 934,992)	(69 484,265)	(129 545,953)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT				
		<u>(484 967,125)</u>	<u>(1 757 089,279)</u>	<u>(5 625 089,106)</u>
Eléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE				
		<u>(484 967,125)</u>	<u>(1 757 089,279)</u>	<u>(5 625 089,106)</u>
Effet des modifications comptables		-	-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE				
		<u>(484 967,125)</u>	<u>(1 757 089,279)</u>	<u>(5 625 089,106)</u>

Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2019
(Exprimé en millimes)

Notes	Période close le		31/12/2018
	30/06/2019	30/06/2018	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	(484 967,125)	(1 757 089,279)	(5 625 089,106)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions	335 755,590	1 812 341,661	4 371 967,288
- Variations des :			
Stocks	4 644 931,809	6 461 313,755	1 127 448,503
Créances	664 688,411	(2 826 705,875)	(2 837 333,563)
Autres actifs courants	1 877 058,911	(30 188,451)	(1 904 690,633)
Placements et autres actifs financiers	(582 570,000)	(160 641,292)	(694 020,000)
Fournisseurs et autres dettes	(6 871 972,275)	(444 891,840)	3 291 706,374
- Transfert de charges			-
- Plus ou moins value de cession	-	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(417 074,679)	3 054 138,679	(2 270 011,137)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(320 934,682)	(8 389,902)	(26 156,280)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	18 836,984	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-	-
			23 246,699
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(302 097,698)	(8 389,902)	(2 909,581)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	-	-	-
Comptes courants	-	-	-
Encaissements provenant des emprunts	2 265 360,378	2 278 232,199	1 277 331,828
Encaissements provenant des subventions	(2 500,000)		(500,000)
Décaissement pour remboursement des emprunts		(6 239 726,383)	
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 262 860,378	(3 961 494,184)	1 272 331,828
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-	-
Variation de trésorerie	1 543 688,001	(915745,407)	(1 000588,890)
Trésorerie au début de l'exercice	(32 640 309,339)	(31 639 720,449)	(31 639 720,449)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.27. (31 096 621,338)	(32 555 465,856)	(32 640 309,339)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2019

NOTE N°1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 Octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70.87%.

NOTE N°2 -REFERENTIEL COMPTABLE

NOTE 2.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 2.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

2.2.1. Continuité d'exploitation :

La société a accusé au titre de la période close le 30 juin 2019 une perte nette égale à 484 967D, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à – 233 694 330D, soit 240 006 064 D en deçà de la moitié du capital social.

En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent l'approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019 en vue de se prononcer sur l'application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Suite à l'acquisition en 2016 par la société AFRICA HOLDING de 70,87 % du capital de la société, un plan de restructuration a été établi et mise en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;
- La recherche d'un partenaire stratégique nouveau.

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés, les présents Etats Financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP serait en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. 2. Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en Dinars Tunisiens.

2.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend :

- le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables,
- les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation effectives de chaque immobilisation et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33 %
Matériel de transport	20 %
Matériel informatique	15 %
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10 %
Matériel et outillage industriel	10 %
Know How	10 %
Mobilier et matériel de bureaux	10 %
Fonds de commerce	5 %
Constructions	5 %

La société a réévalué une partie de ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 4 Juin 1990 et a

permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation égale à 7 705 346D, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisations	Taux d'amortissement
Matériel et outillages industriels	20 %
Constructions	2,5 à 5 %

2.2.4. Stocks :

Les stocks (de matières premières, matières consommables, produits en cours et produits finis) sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les pièces de rechange pouvant être utilisées de manière diversifiée constituent des stocks valorisés au coût d'achat.

En revanche, les pièces de rechange spécifiques utilisées exclusivement pour des immobilisations non interchangeables sont traitées en tant qu'immobilisations conformément à la norme comptable NCT N° 05 relative aux immobilisations corporelles.

2.2.5. Emprunts et charges d'emprunts :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts se rapportant à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles) sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financière nettes", à mesure qu'elles sont courues.

Les emprunts antérieurs à 2016 font l'objet de négociations en cours prévoyant l'abandon des intérêts, des intérêts de retard et une quote part du principal dans le cadre de la loi 36-2018 du 06 juin 2018.

2.2.6. Opérations en monnaies étrangères ;

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes de la société, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

Au 30 juin 2019, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaies étrangères sont actualisés en dinars par référence aux taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

2.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente des produits fabriqués par la société sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

NOTE N°3 : BILAN

Le bilan, arrêté au 30 juin 2019, présente un total net égal à 73 867 294 D contre 79 843 557D au 30 juin 2018 et 78 932 863 D au 31 décembre 2018, détaillé comme suit :

(Endinars)

DESIGNATION	NOTES	AU 30/06/2019	AU 30/06/2018	AU 31/12/2018	VARIATIONS 30/06/2019 et 31/12/2018
ACTIFS :					
ACTIFS NON COURANTS :					
- Immobilisations incorporelles	3-1	10 878	17 589	13 453	-2 575
- Immobilisations corporelles	3-2	10 934 923	12 472 444	11 546 968	-612 045
- Immobilisations financières	3-3	413 281	450 695	432 118	-18 837
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		11 359 081	12 940 728	11 992 538	-633 457
ACTIFS COURANTS :					
- Stocks	3-4	27 493 065	30 103 745	32 137 997	-4 644 932
- Clients et comptes rattachés	3-5	18 034 120	23 429 106	18 308 629	-274 509
- Autres actifs courants	3-6	12 539 202	11 824 785	14 346 158	-1 806 956
- Placements et autres actifs financiers	3-7	2 022 831	906 431	1 440 261	582 570
- Liquidités et équivalents de liquidités	3-8	2 418 995	638 762	707 280	1 711 715
TOTAL ACTIFS COURANTS		62 508 213	66 902 829	66 940 325	-4 432 112
TOTAL ACTIFS		73 867 294	79 843 557	78 932 864	-5 065 569
CAPITAUX PROPRES :					
- Capital social		12 623 469	12 623 469	12 623 469	0
- Réserve légale		2 419 912	2 419 912	2 419 912	0
- Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050	2 603 050	0
- Actions propres		-325 724	-325 724	-325 724	0
- Autres capitaux propres		7 726 596	7 731 596	7 729 096	-2 500
- Résultats reportés		-258 256 666	-252 631 577	-252 631 577	-5 625 089
- Résultat de l'exercice		-484 967	-1 757 089	-5 625 089	5 140 122
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3-9	-233 694 331	-229 336 363	-233 206 863	-487 467
PASSIFS :					
PASSIFS NON COURANTS :					
- Emprunts	3-10	23 879 056	29 505 104	26 460 562	-2 581 506
- Autres passifs non courants	3-11	844 649	844 649	844 649	0
- Provisions	3-12	6 103 902	10 186 211	6 243 419	-139 517
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		30 827 607	40 535 964	33 548 630	-2 721 023
PASSIFS COURANTS :					
- Fournisseurs et comptes rattachés	3-13	8 491 301	12 017 318	12 116 836	-3 625 535
- Autres passifs courants	3-14	83 546 663	85 473 290	86 793 100	-3 246 437
- Concours bancaires et autres passifs financiers	3-15	184 696 054	171 153 348	179 681 161	5 014 893
TOTAL PASSIFS COURANTS		276 734 018	268 643 956	278 591 097	-1 857 079
TOTAL PASSIFS		307 561 625	309 179 920	312 139 727	-4 578 103
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		73 867 294	79 843 557	78 932 863	-5 065 570

Nous vous présentons ci-après des notes d'information sur les différentes rubriques du susdit bilan, à chaque fois que celles-ci nous paraîtront utiles.

NOTE N°3 – 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 10 878D contre 13 452D au 31 décembre 2018, enregistrant une diminution égale à 2 575D correspondant à la dotation aux amortissements de la période détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	VALEURS AU 30/06/2019	VALEURS AU 31/12/2018	VARIATIONS
I. VALEURS BRUTES :			
-Know How	7 004 062	7 004 062	
-Logiciels	720 138	720 138	
-Fonds commercial	762 697	762 697	
	8 486 897	8 486 897	0
II. AMORTISSEMENTS :			
-Know How	-7 004 062	-7 004 062	
-Logiciels	-709 261	-706 686	-2 575
-Fonds commercial	-762 697	-762 697	
	-8 476 020	-8 473 445	-2 575
TOTAL VALEURS COMPTABLES NETTES	10 878	13 453	-2 575

NOTE N°3 – 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 10 934 923D contre 11 546 968D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 612 045D, détaillée comme suit :

- Acquisitions de la période	: 320 934D
- Cessions de la période	: 0 D
- Dotations aux amortissements la période	: <u>-932 979D</u>
	-612 045 D

Cette variation est détaillée comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS ARRETES AU 30 JUIN 2019

(en millimes)

IMMOBILISATIONS	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			
	Solde 31-déc-18	Acquisitions de la periode	Solde 30-juin-19	Solde 31-déc-18	Dotat. de La periode	Solde au 30- jui-19	Valeur Comptable Nette au 30- jui-19
<u>IMMO. INCORPORELLES</u>							
-Know How	7 004 062,275	0,000	7 004 062,275	-7 004 062,275	0,000	-7 004 062,275	0,000
-Logiciels	720 138,580	0,000	720 138,580	-706 685,612	-2 575,402	-709 261,014	10 877,566
-Fonds commercial	762 697,000	0,000	762 697,000	-762 697,000	0,000	-762 697,000	0,000
-En cours	0,000	0,000	0,000				0,000
-Avance sur cdes		0,000	0,000				0,000
Sous-total (I)	8 486 897,855	0,000	8 486 897,855	-8 473 444,887	-2 575,402	-8 476 020,289	10 877,566
<u>IMMO. CORPORELLES</u>							
-Terrains	1 368 098,366	0,000	1 368 098,366	0,000		0,000	1 368 098,366
-Constructions	24 892 370,669	0,000	24 892 370,669	-20 476 119,996	-373 635,810	-20 849 755,806	4 042 614,863
-Constructions réévaluées	870 029,468	0,000	870 029,468	-654 962,350	-6 308,840	-661 271,190	208 758,278
-Agencem -amén. des constructions	3 391 534,915	0,000	3 391 534,915	-3 263 447,534	-60 528,040	-3 323 975,574	67 559,341
-Matériel & outillages industriels	105 875 007,312	0,000	105 875 007,312	-101 649 106,367	-432 327,084	-102 081 433,451	3 793 573,861
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 454 317,996	0,000	37 454 317,996	-37 454 317,996	0,000	-37 454 317,996	0,000
-Matériel de transport	1 749 720,385	0,000	1 749 720,385	-1 662 994,014	-24 662,692	-1 687 656,706	62 063,679
-Matériel informatique	1 312 629,760	0,000	1 312 629,760	-1 240 855,040	-12 791,996	-1 253 647,036	58 982,724
-Agencement-Amén. & Installations	2 161 336,295	0,000	2 161 336,295	-1 368 804,611	-19 615,129	-1 388 419,740	772 916,555
-Equipement de bureau	470 010,833	698,132	470 708,965	-442 646,588	-3 110,123	-445 756,711	24 952,254
-En cours	215 166,199	320 236,550	535 402,749				535 402,749
-Avance sur cdes	0,000	0,000	0,000				0,000
Sous-total (II)	179 760 222,198	320 934,682	180 081 156,880	-168 213 254,496	-932 979,714	-169 146 234,210	10 934 922,670
Total (I+II)	188 247 120,053	320 934,682	188 568 054,735	-176 686 699,383	-935 555,116	-177 622 254,499	10 945 800,236

NOTE N°3 – 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 413 281 D contre 432 118 D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 18 837D, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Titres de participation SOMACOP	594 910	594 910	0
Titres de participation S M T P Amine	4 508 355	4 508 355	0
Cautionnements	411 637	411 637	0
Crédits à long terme au personnel	1 644	20 481	-18 837
	5 516 546	5 535 383	-18 837
PROVISIONS			
Titres de participation SOMACOP	594 910	594 910	0
Titres de participation S M T P Amine	4 508 355	4 508 355	0
	5 103 265	5 103 265	0
VALEURS NETTES	413 281	432 118	-18 837

Le capital de SOMACOPest arrêté au 30/06/2018 à 595 000 D dont 99,99 % soit 594 910 D est détenu par la STIP.

La valeur mathématique de l'action SOMACOP étant négative, la participation de la STIP dans cette société a été dotée d'une provision pour dépréciation d'égal montant.

* La SMTP Amine, filiale marocaine de la STIP, est en redressement judiciaire suite à des difficultés financières aigues.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit 4 508 355 D a été intégralement provisionnée.

NOTE N°3– 4 : STOCKS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 27 493 065 dinars contre 32 137 997 D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 4 644 932D, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Matières premières	9 840 653	9 757 452	83 201
Autres approvisionnements	7 336 481	7 369 782	-33 301
Stock d'en-cours de productions de biens	3 137 455	2 826 511	310 945
Stock de produits Finis	8 317 859	13 323 635	-5 005 776
	28 632 449	33 277 380	-4 644 932
PROVISIONS			
Matières premières	57 692	57 692	0
Autres approvisionnements	800 000	800 000	0
Stock de produits Finis	281 691	281 691	0
	1 139 383	1 139 383	0
VALEURS NETTES COMPTABLES	27 493 065	32 137 997	-4 644 932

NOTE N°3– 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 18 034 120D contre 18 308 629 D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 274 509D détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
Clients locaux et étrangers	6 299 599	6 076 751	222 848
Clients, effets à recevoir	10 856		10 856
Clients douteux	44 860 815	45 731 131	-966 412
Clients écart de conversion	0	28 076	-28 076
VALEURS BRUTES	51 171 270	51 835 958	-760 784
PROVISIONS	-33 137 150	-33 527 329	486 275
VALEURS NETTES COMPTABLES	18 034 120	18 308 629	-274 509

3.5.1. CLIENTS LOCAUX ET ETRANGERS :

Cette rubrique arrêtée au 30 juin 2019 à 6 299 599 D est détaillée comme suit :

SOMACOP	2 530 526 D
SARL MAGHREB TRAILER INDUSTRIE	1 059 250 D
S T T	741 215 D
CENTRE TECHNIQUE DELA CHIMIE	371 407 D
BECHIR LOUATI (SFAX PNEU)	359 841 D
SARL MONDIAL TRAILER	204 662 D
SOCIETE PNEURAMA	191 667 D
RECO PNEU	140 104 D
Société de Commercialisation	129 483 D
I.C.A.R	117 628 D
STAFIM INDUSTRIELLE	96 522 D
GROS PNEUS	79 862 D
PARC AUTO STIP	69 881 D
COMPAGNIE GLE DES ECHANGES	69 310 D
SITAR	54 854 D
CLIENTS VENTES DECHETS :MSAKEN	27 054 D
SIOC	14 764 D
U.A.A.I	10 818 D
SNDP	7 560 D
STAFIM_PSA_PICKUP	7 286 D
STE MECHRI DE VENTE PNEUS	6 701 D
TUBFLEX	5 750 D
Divers	3 454 D
	6 299 599 D

3.5.2. CLIENTS EFFETS A RECEVOIR :

Cette rubrique arrêtée au 30 juin 2019 à 10 856 D correspondant à la traite du client UAAI à échoir le 20 Aout 2019.

3.5.3. CLIENTS DOUTEUX ET PROVISIONS :

La valeur nette des clients douteux est arrêtée au 30 juin 2019 à 11 723 665 D détaillée comme suit :

Valeurs brutes	:	44 860 815 D
Provisions constituées	:	<u>-33 137 150 D</u>
Valeurs nettes		11 723 665 D

Le détail par client se présente comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES	PROVISIONS	VALEURS NETTES
SMTF Amine	20 948 953	-11 704 898	9 244 056
SOMACOP -Créances courantes	4 685 631	-4 685 631	0
MAAP	7 607 506	-5 294 426	2 313 080
SNP	6 151 364	-6 151 364	0
WTC	2 628 190	-2 461 661	166 528
STPCM	1 313 272	-1 313 272	0
STE CLE DU PORT	1 198 707	-1 198 707	0
ITUREP	282 957	-282 957	0
STATION PNEUS L'ESPOIR	28 834	-28 834	0
M M SERVICES INDUSTRIELS	6 101	-6 101	0
STE CHAHINE POUR LE COMMERCE	5 733	-5 733	0
T.I.C	3 566	-3 566	0
TOTAL	44 860 814	-33 137 150	11 723 664

Les soldes non provisionnés correspondent aux dettes de la STIP envers des susdites sociétés enregistrées au passif du bilan

NOTE N°3 – 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 12 539 202 D contre 14 346 158 D au 31 décembre 2018, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
VALEURS BRUTES			
Fournisseurs débiteurs	1 341 252	2 066 210	-724 958
Personnel	150 626	109 513	41 113
Etat, impôts et taxes	8 130 712	9 027 765	-897 053
Sociétés du groupe	7 156 101	7 289 426	-133 325
Charges constatées d'avance	84 890	251 345	-166 455
Autres débiteurs	12 174	8 555	3 619
TOTAL VALEURS BRUTES	16 875 755	18 752 814	-1 877 059
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE CREANCES			
Sociétés du groupe			
SMTP	-1 723 437	-1 793 540	70 103
SOMACOP	-2 500 000	-2 500 000	0
Fournisseurs débiteurs	-113 116	-113 116	0
TOTAL PROVISIONS	-4 336 553	-4 406 656	70 103
VALEURS NETTES COMPTABLES	12 539 202	14 346 158	-1 806 956

Les créances sur les sociétés du groupe figurant au 30 juin 2019 et au 31 Décembre 2018 respectivement pour une valeur brute de 7 156 101 D et 7 289 426 D se détaillent comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	30/06/2019	31/12/2018	ECARTS
SOMACOP	5 137 273	5 240 257	-102 984
SMTP	1 723 437	1 793 540	-70 103
SOMACOP PLUS	295 391	255 629	39 762
	7 156 101	7 289 426	-133 325

3.6.1. ETAT, IMPOTS ET TAXES :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2019 à 8 130 712 D contre 9 027 765 dinars au 31/12/2018 détaillé comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
Etat, impôts sur le sociétés à reporter	6 318 624	6 060 075	258 549
Etat avance en douanes	1 407	0	1 407
Etat TVA récupérable	1 429 093	2 584 715	-1 155 622
Etat Rappel d'impôts	364 315	364 315	0
Etat TFP à reporter	17 273	18 660	-1 387
TOTAL	8 130 712	9 027 765	-897 053

NOTE N°3 – 7 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique, correspondant aux regies d'avance, est arrêtée au 30 juin 2019 à 2 022 831 D contre 1 440 261 D au 31 décembre 2018, détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	AU 30/06/2019	AU 31/12/2018	ECARTS
DOUANE	1 664 013	1 086 423	577 590
BFT	225 140	225 140	0
ATTIJARI BANK	129 678	129 678	0
STB		-980	980
CTN	4 000	0	4 000
TOTAUX	2 022 831	1 440 261	582 570

NOTE N°3 – 8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 2 418 995D contre 707 280D au 31 décembre 2018 enregistrant une augmentation égale à 1 711 715D, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
BANQUES			
STB MSAKEN	9 934	9 943	-9
STB	35 017	35 017	0
STB EURO	401	401	0
STB TUNIS	2 068 141	0	2 068 141
BH DOLLARS	268 863	654 019	-385 156
BH EUROS	2	2	0
BTKD	606	738	-132
BTL	18 711	0	18 711
	2 401 674	700 120	1 701 554
CAISSES			
Caisse M'Saken	13 925	2 719	11 206
Caisse ML Bourguiba	420	2 019	-1 599
Caisse Tunis	1 571	1 482	89
Caisse Transit Sousse	1 405	940	465
	17 321	7 161	10 160
TOTAL	2 418 995	707 280	1 711 715

A l'exception des comptes STB anciens, en contentieux, les soldes des comptes bancaires ont été valablement rapprochés aux soldes figurant sur les relevés bancaires arrêtés au 30 juin 2019.

NOTE N°3 – 9 : CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à –233 694 330 D contre –233 206 863D au 31 décembre 2018, enregistrant une variation égale à –487 467 D détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserve légale	2 419 912	2 419 912	0
Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Autres capitaux propres	7 726 596	7 729 096	-2 500
Résultats reportés	-258 256 666	-252 631 577	-5 625 089
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	-233 209 363	-227 581 774	-5 627 589
Résultat de l'exercice	-484 967	-5 625 089	5 140 122
Total des capitaux propres avant affectation	-233 694 330	-233 206 863	-487 467

Capital social :

Au 30 juin 2019, la structure du capital social de la STIP se présente comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANTS EN DINARS	% DE PARTICIPATION
AFRICA HOLDING	2 982 119	8 946 357	70,87%
OFFICE DU COMMERCE DE TUNISIE	376 373	1 129 119	8,94%
AUTRES ACTIONNAIRES DETENANT -5 %	849 331	2 547 993	20,18%
TOTAL	4 207 823	12 623 469	100,00%

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

(En dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour réguler le cours boursier	Actions propres	Autres capitaux propres	Amortissements différés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
- CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2018	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 729 096	-106 791 792	-145 839 785	-5 625 089	-233 206 863
- Affectation résultat 2018							0	0	0	0
- Résultat 30 juin 2019									-484 967	484 967
- Subvention d'investissement						-2 500				-2 500
- CAPITAUX PROPRES AU 30.06.2019	12 623 469	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 724	7 726 596	-106 791 792	-145 839 785	-6 110 056	-233 694 330

NOTE N°3 – 10 : EMPRUNTS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 23 879 056D contre 26 460 562D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 2 581 506 D détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLE	SOLDES AU 30/06/2019	SOLDES AU 31/12/2018	VARIATIONS
Amen Bank			
Crédit 7 035 000	1 489 765	1 986 353	-496 588
Crédit 4 180 787	4 180 787	4 180 787	0
	5 670 552	6 167 140	-496 588
BNA			
Crédit 16 923 000	8 461 497	9 401 664	-940 167
Crédit 5 000 000	925 930	1 296 300	-370 370
Crédit 5 929 000	1 694 000	1 694 000	0
Crédit 13 806 000	5 369 022	6 136 020	-766 998
	16 450 449	18 527 984	-2 077 535
BFT			
Crédit 1 738 984 abandon conditionné	1 738 984	1 738 984	0
Crédit 6 947 709	24	24	0
	1 739 008	1 739 008	0
CNSS	19 047	26 430	-7 383
TOTAL	23 879 056	26 460 562	-2 581 506

NOTE N°3 – 11 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 844 649 D correspond à une ancienne retrocession d'un don italien accordée par l'Etat à la STIP.

NOTE N°3 – 12 : PROVISIONS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 6 103 902D contre 6 243 419D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 139 517D détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	SOLDES AU 30/06/2019	SOLDES AU 31/12/2018	VARIATIONS
Autres Provisions Pour Risques et Charges	4 347 946	4 347 946	0
Indemnités de départ à la retraite	1 755 955	1 895 473	-139 517
TOTAL	6 103 902	6 243 419	-139 517

3.12.1 : AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Les autres provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
Affaires bancaires	1 393 433	1 393 433	0
Affaires fiscales	2 601 254	2 601 254	0
Divers	353 259	353 259	0
TOTAL	4 347 946	4 347 946	0

NOTE N°3 – 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 8 491 301D contre 12 116 836D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 3 625 535 D détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
Fournisseurs d'exploitation			
Fournisseurs locaux	4 679 826	5 433 244	-753 418
Fournisseurs, factures non parvenues	457 181	4 853 164	-4 395 983
Fournisseurs locaux, effets à payer	701 815	896 119	-194 304
Fournisseurs étrangers	2 280 437	403 295	1 877 142
Fournisseurs étrangers (écarts de conversion)	171	159 144	-158 973
	8 119 430	11 744 965	-3 625 535
Fournisseurs d'immobilisations			
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	229 826	229 826	0
Fournisseurs locaux	116 491	116 491	0
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555	0
	371 871	371 871	0
TOTAL	8 491 301	12 116 836	-3 625 535

NOTE N°3 – 14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 83 546 663D contre 86 793 100D au 31 décembre 2018 enregistrant une diminution égale à 3 246 437D détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
Etat, impôts et taxes	48 446 930	47 727 800	719 130
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	12 022 353	13 121 960	-1 099 607
Fonds social	1 609 112	1 537 914	71 198
Clients créditeurs	15 250 858	16 969 822	-1 718 963
Personnel	4 235 255	5 296 119	-1 060 864
Sociétés du groupe	1 981 000	2 115 000	-134 000
Charges à payer	0	23 331	-23 331
Produits constatés d'avance	1 155	1 155	0
TOTAL	83 546 663	86 793 100	-3 246 437

- Clients créditeurs

S.C.P	254 156
TUNICOM	183 797
RECO PNEU	170 801
COMET	135 509
CLIENTS VENTES DECHETS :MSAKEN	40 792
STPCI	29 691
STE EL WAFA	28 281
STE AFRICAINE DISTRIBUTION AUTOCAR	25 068
SET CAR	24 796
ETS KHALFALLAH	23 079
STE LE PNEU	13 155
STE JOMAA S.A	11 714
MIG	10 968
Divers	<u>82 446</u>
	1 034 252

- Ristournes à rembourser

·SMTP	9 244 057
·WTC	166 528
·Divers	<u>2 492 981</u>
	11 903 566
· MAAP	2 313 080
Produits constatés d'avance	1 115

- Fonds social

1 609 112

- Personnel

· Rémunérations dues au personnel	388 634
-----------------------------------	---------

· Congés à payer	2 527 271
· Indemnités de départ CCL	1 280 111
· Divers	39 238
	4 235 255

- Etat impôts et taxes

· Echancier fiscal	35 771 491
· Droits de douanes	11 173 560
· Divers impôts et taxes	1 501 879
	48 446 930

- Sociétés du groupe

· AFRICA HOLDING	1 001 000
· Abdelkader DRIDI	886 633
· SMTP (quote-part droits d'enregistrementcontrat)	93 367
	1 981 000

- CNSS

· Reconnaissance de dettes au 31 12 2016	9 769 124
· Cotisations 2, 3 et 4ème trimestre 2017	1 517 616
· Retraitecomplémentaire	263 771
· Autres charges à payer	471 841
	12 022 353
	83 546 663

NOTE N°3 – 15 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 184 696 054 D contre 179 681 161D au 31 décembre 2018, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
Echéances à moins un an sur credits non courants	2 589 836	7 401 490	-4 811 654
Echéances impayées sur crédits non courants	61 019 667	54 306 682	6 712 985
Crédits à courts terme	29 848 675	27 813 669	2 035 006
Intérêts courus	57 722 260	56 811 730	910 529
Banques	33 515 616	33 347 590	168 027
TOTAL	184 696 054	179 681 161	5 014 893

3.15.1. ECHEANCES IMPAYEES ET ECHEANCES A MOINS D'UN AN SUR CREDITS NON COURANTS :

Les échéances impayées et échéances à moins d'un an sur crédits non courants s'élèvent au 30 juin 2019 respectivement à 2 589 836 D et 61 019 666 D, détaillées par crédits et par banque

comme suit :

(En dinars)

BANQUE	SOLDES AU 30/06/2019		TOTAL
	A - D'UN AN	ECHUS IMPAYES	
Crédit BCT/BNA		71 504	71 504
Crédit BCT/BFT		105 846	105 846
	0	177 350	177 350
STB Crédit : 2.063.027 D		2 063 027	2 063 027
STB Crédit : 2.372 171 D		2 372 171	2 372 171
STB Crédit : 3.358.907 D		3 358 907	3 358 907
STB Crédit : 1 205 895 D		1 205 895	1 205 895
STB Crédit : 2.372 546 D		2 326 920	2 326 920
STB Crédit : 2.627 454 D		2 576 926	2 576 926
STB Crédit : 5.000 000 D		3 928 571	3 928 571
	0	17 832 418	17 832 418
BNACrédit : 13 806 000 D	766 998	6 135 984	6 902 982
BNACrédit : 5 000 000 D	370 370	2 962 960	3 333 330
BNACrédit : 5 929 000 D	0	4 235 000	4 235 000
BNACrédit : 16 923 000 D	940 167	7 521 336	8 461 503
	2 077 535	20 855 280	22 932 815
ATTIJARICrédit : 3 398 135 D		759 496	759 496
ATTIJARICrédit : 3 398 135 D		3 398 136	3 398 136
ATTIJARICrédit : 2 000 000 D		1 235 037	1 235 037
	0	5 392 670	5 392 670
BFT Crédit : 6 947 709 D	0	6 354 506	6 354 506
UIB Crédit : 2 289 000 D		2 289 000	2 289 000
UIB Crédit : 3 180 000 D		1 413 333	1 413 333
	0	3 702 333	3 702 333
Amen Bank Crédit : 7 035 000 D	496 588	3 807 176	4 303 765
BIAT Crédit : 3 160 000 D		1 301 176	1 301 176
BIAT Crédit : 650 000 D		650 000	650 000
	0	1 951 176	1 951 176
CREDIT CNSS	15 712	2 461	18 172
CREDIT ECART DE CONVERSION	0	944 298	944 298
TOTAL	2 589 836	61 019 666	63 609 502

3.15.2. BANQUES :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 33 515 616Dcontre33 347 589 D au 31 décembre 2018, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	30/06/2019	31/12/2018	VARIATIONS
S.T.B Siège	26 803 741	26 803 741	0
S.T.B AG PORT		54 334	-54 334
BNA Compte Créiteur	1 406 021	1 406 021	0
B.N.A Av de Carthage	631 639	631 639	0
B.H Agence Charguia	974 263	984 265	-10 002
B.H MI Bourguiba	32 844	32 860	-16
BH NOUVEAU COMPTE	2 740 583	2 506 927	233 656
Amen Bank	700 879	700 879	0
B.F.T Siège	206 929	206 929	0
B.I.A.T CPT 198130/70	6 672	6 672	0
ATB Agence Centrale	6 742	6 615	127
BT Rue de Turquie	2 993	4 868	-1 875
B.SAv.Med v	645	645	0
UIB Agence Charguia	1 354	883	471
COFIB	311	311	0
TOTAL	33 515 616	33 347 589	168 027

Les soldes des comptes bancaires ont été valablement rapprochés aux soldes figurants sur les relevés bancaires arrêtés au 30 juin 2019 à l'exception du compte ouvert auprès de la STB siège.

NOTE N°4 : COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques au 30 juin 2019 est arrêté à – 484 967D contre une perte nette de- 1 757 089 D au 30 juin 2018 et -5 625 089 D Au 31 décembre 2018, enregistrant une améliorationégale à 1 272 122D par rapport au 30 juin 2018 détaillée comme suit :

(En dinars)

LIBELLES	30/06/2019		30/06/2018		31/12/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
PRODUITS D'EXPLOITATION							
• Revenus	30 108 310	98,95%	25 530 709	99,00%	58 136 995	99,00%	4 577 602
• Autres produits d'exploitation	318 722	1,05%	133 038	1,00%	442 661	1,00%	185 684
Total des produits d'exploitation	30 427 032	100,00%	25 663 747	100,00%	58 579 656	100,00%	4 763 285
CHARGES D'EXPLOITATION							
• Variation stocks produits finis et encours	4 694 832	15,43%	-2 241 164	-8,70%	257 551	0,40%	6 935 995
• Achats d'appro. consommés	13 982 084	45,95%	15 188 170	59,18%	30 491 569	52,05%	-1 206 086
	18 676 916	61,38%	12 947 006	50,45%	30 749 120	52,49%	5 729 910
• Charges de personnel	8 709 169	28,62%	7 461 633	29,07%	18 742 365	31,99%	1 247 536
• Dotations aux amorts et aux provisions	335 756	1,10%	1 812 342	7,06%	4 371 967	7,46%	-1 476 586
• Autres charges d'exploitation	1 334 143	4,38%	1 694 807	6,60%	3 155 280	5,39%	-360 664
Total des charges d'exploitation	10 379 068	34,11%	10 968 782	42,74%	26 269 613	44,84%	-589 714
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 371 049	4,51%	1 747 959	6,81%	1 560 923	2,66%	-376 910
• Charges financières nettes	-1 994 618	-6,56%	-3 435 564	-13,39%	-7 072 228	-12,07%	1 440 946
• Produits des placements	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0
• Autres gains ordinaires	248 915	0,82%	0	0,00%	17 719	0,03%	248 915
• Autres pertes ordinaires	-46 378	-0,15%	0	0,00%	-1 957	0,00%	-46 378
R. DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IS	-421 032	-1,38%	-1 687 605	-6,58%	-5 495 543	-9,38%	1 266 573
• Impôt sur les sociétés	-63 935	-0,21%	-69 484	-0,27%	-129 546	-0,22%	5 549
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-484 967	-1,59%	-1 757 089	-6,85%	-5 625 089	-9,60%	1 272 122
RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES	-484 967	-1,59%	-1 757 089	-6,85%	-5 625 089	-9,60%	1 272 122

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

NOTE N°4-1 : PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2019 à 30 108 310D contre 25 530 709D au 30 juin 2018, enregistrant une augmentation égale à 4 577 602D, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	30/06/2018	ECARTS	
			MONTANTS	%
Chiffre d'affaires local	23 573 908	23 499 024	74 884	2%
Chiffre d'affaires à l'export	6 534 402	2 031 684	4 502 718	98%
TOTAL	30 108 310	25 530 709	4 577 602	100%

NOTE N°4 – 2 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 13 982 084D contre 15 188 170D au 30 juin 2018, détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019		30/06/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
I. VARIATION DES STOCKS DES MATIERES PREMIERES ET APPROVISIONNEMENTS :					
Variations stocks Matières premières	-4 171 277	-13,7%	2 636 108	10,3%	-6 807 385
II. MATIERES PREMIERES & EMBALLAGES CONSOMMES :					
Achats d'approvisionnement	13 031 555	42,83%	8 702 483	33,91%	4 329 072
Frais sur importations n(Gardiénage-Stationnement MP)	94 475	0,31%	793 535	3,09%	-699 060
Achats de fournitures et matières consommables	2 532 072	8,32%	1 375 970	5,36%	1 156 102
Frais sur importations(Gardiénage-Stationnement) (MC)	5 342	0,02%	8 872	0,03%	-3 530
Achats non stockés	2 489 918	8,18%	1 671 202	6,51%	818 716
	18 153 361	59,66%	12 552 062	48,91%	5 601 299
TOTAL	13 982 084	45,95%	15 188 170	59,18%	-1 206 086

NOTE N°4 – 3 : CHARGES DU PERSONNEL :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2019 à 8 709 169D contre 7 461 633 Dau 30 juin 2018,détaillé comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019		30/06/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
Salaires	7 318 534	24,1%	6 417 698	25,0%	900 836
Charges sociales	1 309 853	4,3%	1 134 453	4,4%	175 400
Autres charges sociales	78 267	0,3%	-90 518	-0,4%	168 785
Fonds social	2514	0,0%	0	0,0%	2 514
TOTAL	8 709 169	28,6%	7 461 633	29,1%	1 247 536

NOTE N°4 – 4 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 335 756D contre 1 812 341Dau 30 juin 2018 détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019		30/06/2018		ECARTS
	MONTANTS	% CA	MONTANTS	% CA	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS CORPORELLES ET INCORPORELLES	935 555	3,1%	944 243	3,7%	-8 688
DOTATIONS AUX PROVISIONS					
Dotations aux provisions pour risques et charges			868 098	3,4%	-868 098
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	480 137	1,6%			480 137
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS	480 137	1,6%	868 098	3,4%	-387 961
REPRISES DE PROVISIONS					
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	-940 419	-3,1%			-940 419
Reprise sur provisions pour risques et charges	-139 517	-0,5%			-139 517
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS	-1 079 936	-3,5%	0	0	-1 079 936
TOTAL	335 756	1,1%	1 812 341	7,1%	-1 476 585

NOTE N°4 – 5 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2019 à 1 334 143D contre 1 694 807D au 30 juin 2018 enregistrant une diminution égale à 360 664D détaillée comme suit :

(En dinars)

DESIGNATIONS	30/06/2019		30/06/2018		ECARTS
	MONTANT	% CA	MONTANT	% CA	
Frais et commissions bancaires	234 014	0,8%	268 224	1,0%	-34 210
Publicités et propagandes	26 723	0,1%	-90 151	-0,4%	116 874
Impôts et taxes	190 055	0,6%	72 660	0,3%	117 395
Entretien et réparations	101 902	0,3%	63 714	0,2%	38 188
Autres services extérieurs	77 928	0,3%	73 903	0,3%	4 025
Locationset charges locatives	64 209	0,2%	63 315	0,2%	894
Missions et réceptions	13 110	0,0%	53 811	0,2%	-40 701
Frais postaux et télécommunication	34 438	0,1%	28 724	0,1%	5 714
Frêts et transport sur ventes	63 451	0,2%		0,0%	63 451
Primes d'assurance	434 543	1,4%	774 870	3,0%	-340 327
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	29 070	0,1%	318 184	1,2%	-289 114
Voyages et déplacements	52 166	0,2%	40 880	0,2%	11 286
Formations professionnelles	12 285	0,0%	17 557	0,1%	-5 272
Dons et subventions	250	0,0%	9 116	0,0%	-8 866
TOTAL	1 334 143	4,4%	1 694 807	6,6%	-360 664

4-5-1 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes arrêtés au 30 juin 2019 à 190 055D contre 72 660D au 30 juin 2018, se détaillent comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019	30/06/2018	ECARTS
TFP	71 671	-12 871	84 542
FOPROLOS	71 671	49 758	21 913
T.C.L.	32 386	19 944	12 442
Droits d'enregistrement et de timbres	1 619	2 227	-608
Taxes sur les véhicules	12 076	10 572	1 504
Autres droits, impôts & taxes	632	3 030	-2 398
TOTAL	190 055	72 660	117 395

NOTE N°4 – 6 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2019 à 1 994 618D contre 3 435 564D au 30 juin 2018.
Il est détaillé comme suit :

(En dinars)

DESIGNATION	30/06/2019		30/06/2018		ECARTS
	MONTANT	% CA	MONTANT	% CA	
I/ CHARGES FINANCIERES :					
Pénalités et intérêts de retard	34 570	0,1%	175 351	0,7%	-140 781
Pertes de change non réalisées	618 412	2,0%	256 977	1,0%	361 435
Intérêts sur emprunts	739	0,0%	1 072 687	4,2%	-1 071 948
Intérêts des comptes courants (Echelle d'intérêt)	120 227	0,4%	199 133	0,8%	-78 906
Intérêts de retard		0,0%	713 037	2,8%	-713 037
Pertes de change	442 504	1,5%	527 733	2,1%	-85 229
Intérêts sur crédits de financement Export	97 968	0,3%	244 221	1,0%	-146 253
Intérêts sur crédits d'exploitation	1 059 233	3,5%	178 100	0,7%	881 133
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	624 540	2,1%	153 912	0,6%	470 628
	2 998 192	9,9%	3 540 436	13,8%	-542 244
II/ PRODUITS FINANCIERS :					
Gains de Change	-89 935	-0,3%	-30 482	-0,1%	-59 453
Gains de changes non réalisés	-899 499	-3,0%	-61 438	-0,2%	-838 061
Autres produits financiers	-13 528	0,0%	-12 897	-0,1%	-631
Revenus des autres créances	-612,09	0,0%	-55	0,0%	-557
	-1 003 574	-3,3%	-104 872	-0,4%	-898 702
TOTAL	1 994 618	6,6%	3 435 564	13,4%	-1 440 946

NOTE N°4 – 7 : AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2019 à 248 915D, se détaillant comme suit :

- Les autres gains sur éléments non récurrents : 3 833 D
 - Transfert des charges remboursement assurance : 245 083 D
- 248 915 D

NOTE N°4 – 8 : AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2019 à 46 378D correspondant aux pertes sur déduction fiscale.

NOTE N°4 – 9 :RESULTAT NET LA PERIODE :

Ce poste est arrêté au 30 juin 2019 à une pertenette égale à484 967Dcontre une perte égale à1 757 089 D au 30 juin 2018, détailléecomme suit :

	<u>30/06/2019</u>	<u>30/06/2018</u>
- Résultat avant impôt sur les sociétés	421 032 D	-1 687 605 D
- Impôt sur les sociétés	-63 935 D	-69 484 D
	-----	-----
- Résultat net de la période	<u>-484 967 D</u>	<u>-1 757 089 D</u>

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE
PNEUMATIQUES « STIP » SA.
BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD
BP N°77 TUNIS - 1003 EL KHADRA.**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 26 octobre 2017 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP arrêtés au 30 juin 2019.

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan égal à 73 867 294D, un résultat net déficitaire égal à 484 967D et des flux d'exploitation négatifs de 417 074D.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie et des notes aux Etats Financiers de la STIP, pour la période de six mois finissant le 30 juin 2019.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière intermédiaire conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur notamment la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la « Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques S.A » arrêtés au 30 juin 2019 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, le résultat de ses opérations ainsi que ses mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables édictés par le système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observations :

- En raison des pertes cumulées, les capitaux propres ont été arrêtés au 30 juin 2019 à (-233 694 330 D) soit 240 006 064 D en deçà de la moitié du capital social.

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 30 juin 2019, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

TUNIS, LE 29 JUIN 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néjiba CHOUK
DIRECTEUR GENERAL
CABINET NEJIBA CHOUK

Hassen BOUITA
Directeur Associé
F M B Z KPMG TUNISIE

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AFRICAMEN »
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **28.108.559 DT** et une valeur liquidative égale à **936,951 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le FCPR AFRICAMEN porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31.12.2019, il a été souscrit et clôturé à 30.000.000 DT dont 23.773.633 DT non encore libérés.
- Ainsi qu'il est précisé à la **NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE »** du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AFRICAMEN** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Morcef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
EMBZ KPMG TUNISIE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	31.12.2019	31.12.2018
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 102 702	2 505 593
a- Actions et valeurs assimilées		5 102 702	2 505 593
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'Etat		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	514 042	572 942
a- Placements monétaires		501 190	498 496
b- Disponibilités		12 852	74 446
Créances d'exploitations	AC3	6 264	6 255
Autres actifs	AC4	23 773 633	26 340 833
TOTAL ACTIFS		29 396 641	29 425 623
PASSIFS		1 288 082	782 165
Opérateurs créditeurs	PA1	1 274 549	772 920
Autres créditeurs divers	PA2	13 533	9 245
ACTIF NET		28 108 559	28 643 458
Capital	CP1	30 002 876	29 999 443
Sommes distribuables		-1 894 317	-1 355 985
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 355 985	-840 892
b- Sommes distribuables de l'exercice		-538 332	-515 093
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		29 396 641	29 425 623

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisien)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2019 au 31.12.19	Du 01.01.2018 au 31.12.18
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	137 778	135 304
Total des revenus des placements		137 778	135 304
Charges de gestion des placements	CH 1	-664 052	-636 735
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-526 273	-501 432
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	-12 059	-13 661
RESULTAT D'EXPLOITATION		-538 332	-515 093
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-538 332	-515 093
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 113	-233
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		321	-325
Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-534 898	-515 650

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisier)

LIBELLE	Du 01.01.2019 au 31.12.19	Du 01.01.2018 au 31.12.18
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	-534 898	-515 650
a- Résultat d'exploitation	-538 332	-515 093
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 113	-233
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	321	-325
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	0	0
a- Souscriptions	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
b- Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Commissions de rachat	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-534 898	-515 650
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		
a- Début de période	28 643 458	29 159 108
b- Fin de période	28 108 559	28 643 458
<u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES</u>		
a- Début de période	30 000	30 000
b- Fin de période	30 000	30 000
VALEUR LIQUIDATIVE	936,951	954,781
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-1,868%	-1,768%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AFRICAMEN » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 Avril 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises. L'objectif fondamental du Fonds AFRICAMEN est d'offrir le financement adéquat à des sociétés opérant en Tunisie afin qu'elles puissent développer leurs capacités à exporter vers les pays d'Afrique sub-saharienne.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an. Au 31.12.2019, il a été souscrit et clôturé à 30.000.000 DT dont 23.773.633 DT non encore libérés.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AFRICAMEN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 5.102.702 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins- valeur latente au 31.12.2019	Intérêts courus sur obligations	Valeur au 31.12.2019	Méthode de valorisation	% actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société RANDA	19 500	1 950 000	0	0	1 950 000	Prix d'acquisition	23,85%
Obligations et valeurs assimilées							
OCA RANDA	255 000	2 550 000	0	82 788	2 632 788	Coût amorti	32,20%
Sous-Total 1		4 500 000	0	82 788	4 582 788		56,04%
Titres des OPCVM							
AMEN TRESOR	4 894	517 034	2 000	0	519 914	Valeur liquidative	6,36%
Sous-Total 2	4 894	517 034	2 880	0	519 914		6,36%
TOTAL (1+2)		5 017 034	2 880	82 788	5 102 702		62,40%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

Libellé	Mouvements de l'exercice 2019					
	Coût de revient au 31.12.2018	Coût de revient	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Coût de revient au 31.12.2019
Actions non cotées	1 950 000	2 550 000	0	0	0	4 500 000
Actions SICAV	555 825	37 633	-76 425	76 745	321	517 034
Total	2 505 825	2 587 633	-76 425	76 745	321	5 017 034

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 514.042 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Placement monétaires		
Compte à terme	500 000	0
Intérêts courus sur compte à terme	1 190	0
Certificats de dépôt	0	500 000
Intérêts précomptés sur CD	0	-1 504
Disponibilités		
Dépôts à vue	12 852	74 446
Total	514 042	572 942

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 6.264 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
AMEN INVEST	69	60
Retenue à la source sur avoir	6 195	6 195
Total	6 264	6 255

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 23.773.633 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Souscripteurs de parts	23 773 633	26 340 833
Total	23 773 633	26 340 833

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 1.274.549 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Dépositaire à payer	17 850	12 422
Gestionnaire à payer	1 256 699	760 498
Total	1 274 549	772 920

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 13.533 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Impôts et taxes à payer	1 879	45
Autres honoraires à payer	8 590	8 700
CMF à payer	3 064	500
Total	13 533	9 245

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 137.778 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur compte à terme	10 136	4 447
Dividendes sur SICAV	22 672	19 675
Intérêts sur certificats de dépôt	22 182	111 181
Intérêts sur OCA	82 788	0
Total	137 778	135 304

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 664.052 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	646 201	624 313
Rémunération du dépositaire	17 850	12 422
Total	664 052	636 735

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 12.059 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Redevance du CMF	3 051	701
Services bancaires & assimilés	236	223
Autres impôts et taxes	175	150
Honoraires de due diligence	0	1
Frais de déplacement	0	3 851
Rémunération du CAC	8 597	8 736
Total	12 059	13 661

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2018	
Montant	30 000 000
Nombre des parts émises	30 000
Nombre de copropriétaires	4
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2019	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	30 000
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2018	29 999 443	29 999 443
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	3 433	-1 890 883
Plus ou moins-values réalisées	321	321
Variation de plus ou moins-value latentes	3 113	3 113
Régularisation Sommes ND de la période	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 355 985
Sommes distribuables de l'exercice		-538 332
Montant Fix de période au 31.12.2019	30 002 876	28 108 559

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2019 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2019
Engagements reçus: Caution solidaire reçue de la part de la FINANCIERE WIDED SICAF (Groupe HACHICHA)	7.900.195 DT
Société RANDA	7.900.195 DT
Engagement donnés:	0
Accords de financement donnés	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2019	2018	2017
Revenus des placements	4,593	4,510	0,670
Charges de gestion des placements	-22,135	-21,225	-27,509
Revenu net des placements	-17,542	-16,714	-26,838
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,402	-0,455	-1,191
Résultat d'exploitation (1)	-17,944	-17,170	-28,030
Régularisation du résultat d'exploitation			
Sommes distribuables de l'exercice	-17,944	-17,170	-28,030
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,104	-0,008	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-17,841	-17,178	-28,030
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-35,785	-34,347	-56,059
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-17,841	-17,178	-28,030
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-17,841	-17,178	-28,030
Valeur liquidative	936,951	954,781	971,970
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	-2,34%	-2,20%	-5,66%
autres charges / actif net moyen	-0,04%	-0,06%	-0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,90%	-1,78%	-5,77%
Actif net moyen	28 376 008	28 901 283	14 579 554

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AFRICAMEN est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 646.201 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription de deux ans. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 17.850 D.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds «**FCPR AFRICAMEN**» ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds «**FCPR AFRICAMEN**».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **3.027.317 DT** et une valeur liquidative égale à **917,368 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les participations suivantes ont été totalement provisionnées déduction faite de la garantie SOTUGAR. Il s'agit de PLASTPACK, ROTOPLASTICA, LES PROFESSIONNELS DES DATTES, UNISAC et KAN PHARMA.
- Le Conseil d'Administration, réuni le 27 Mars 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL I à partir du 17 Avril 2017.
- Ainsi qu'il est précisé à la **NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE »** du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons

des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-98 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son

efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL I des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
EMBZ KPMG TUNISIE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	31.12.2019	31.12.2018	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 849 321	2 721 734	127 587
a- Actions et valeurs assimilées		2 849 321	2 721 734	127 587
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'Etat		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	175 612	205 513	-29 901
a- Placements monétaires		151 513	202 306	-50 793
b- Disponibilités		24 099	3 207	20 892
Créances d'exploitation	AC3	14 775	15 676	-901
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		3 039 708	2 942 923	96 784
PASSIFS		12 391	14 240	-1 848
Opérateurs créditeurs	PA1	6 098	9 097	-2 998
Autres créditeurs divers	PA2	6 293	5 143	1 150
ACTIF NET		3 027 317	2 928 684	98 633
Capital	CP1	3 534 482	3 382 085	152 396
Sommes distribuables		-507 165	-453 402	-53 763
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-453 402	-399 764	-53 638
b- Sommes distribuables de l'exercice		-53 763	-53 638	-125
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 039 708	2 942 923	96 784

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.19 au 31.12.19	Du 01.01.18 au 31.12.18	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres	PR1	1 302	0	1 302
a- Dividendes		1 302	0	1 302
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
b- Revenus des ETA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	13 122	18 119	-4 997
Total des revenus des placements		14 424	18 119	-3 695
Charges de gestion des placements	CH 1	-62 834	-66 240	3 406
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-48 410	-48 121	-289
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 354	-5 517	163
RESULTAT D'EXPLOITATION		-53 763	-53 638	-125
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-53 763	-53 638	-125
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		134 943	-170 263	305 206
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		17 454	44 182	-26 728
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		98 633	-179 719	278 352

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.19 au 31.12.19	Du 01.01.18 au 31.12.18	Variation annuelle
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	98 633	-179 719	278 352
a- Résultat d'exploitation	-53 763	-53 638	-125
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 943	-170 263	305 206
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	17 454	44 182	-26 728
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	0	-200 000	200 000
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	200 000	-200 000
- Capital	0	200 000	-200 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	98 633	-379 719	478 352
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	0,00	0,00	
a- Début de période	98 633	-379 719	
b- Fin de période	2 928 684	3 308 403	
	3 027 317	2 928 684	
<u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES</u>	0	-200	
a- Début de période	3 300	3 500	
b- Fin de période	3 300	3 300	
VALEUR LIQUIDATIVE	917,368	887,479	29,889
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,368%	-6,113%	9,480%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

En 2017, un remboursement de 1.500 parts a été effectué pour une valeur de 1.500.000 DT.

En 2018, un remboursement de 200 parts a été effectué pour une valeur de 200.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résumant comme suit

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

Le règlement intérieur du « **FCPR AMEN CAPITAL I** » a prévu la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce, pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACT : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31.12.2019 à 2.849.321 DT et en détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31.12.2019	Valeur au 31.12.2019	Méthode de valorisation	% actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :						
Société PLASTPACK SA	4 215	421 500	-105 375	316 126	Valeur mathématique	10,44%
Société ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	-104 000	312 000	Valeur mathématique	10,31%
Société LES PRO DES DATTES SA	41 500	415 000	-103 750	311 250	Valeur mathématique	10,28%
Société UNISAC SA	61 500	615 000	-153 750	461 250	Valeur mathématique	15,24%
Société EVOPLAST SA	9 231	92 310	107 504	199 814	Juste valeur : dernière transaction	6,60%
Société EXCELPLAST SA	47 500	475 000	176 190	651 190	Juste valeur : Mix (DCF, Multiple)	21,51%
Société KANPHARMA SA	75 000	750 000	-187 500	562 500	Valeur mathématique	18,58%
Sous-Total 1		3 184 810	-370 681	2 814 129		92,96%
Titres des OPCVM						
Actions des SICAV :						
SICAV AMEN	36	1 354	267	1 621	Valeur liquidative	0,05%
AMEN TRESOR	316	32 949	621	33 570	Valeur liquidative	1,11%
Sous-Total 2		34 303	888	35 191		1,16%
Total (1+2)		3 219 113	-369 792	2 849 321		94,12%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

Libellé	Coût de revient au 31.12.2018	Mouvements 2019					Coût de revient au 31.12.2019
		Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées		
Actions non cotées	3 198 000	0	-13 190	30 313	17 123	3 184 810	
Actions SICAV	28 469	36 280	-30 447	30 777	331	34 303	
Total	3 226 469	36 280	-43 637	61 090	17 454	3 219 113	

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 175.612 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Placements monétaires		
Compte à terme	145 000	200 000
Intérêts courus sur compte à terme	6 513	2 306
	151 513	202 306
Disponibilités		
Dépôts à vue	24 099	3 207
Total	175 612	205 513

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 14.775 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Charges constatées d'avance	14 726	15 619
AMEN INVEST	49	57
Total	14 775	15 676

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 6.098 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Dépositaire à payer	5 047	9 097
Gestionnaire à payer	1 051	0
Total	6 098	9 097

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 6.293 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
CMF	501	250
Honoraire CAC à payer	4 400	4 500
Etat, impôts et taxes	1 214	15
Autres créiteurs divers	178	178
AMEN CAPITAL	0	201
Total	6 293	5 143

PR1 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 1.302 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
a- Dividendes	1 302	0
Total	1 302	0

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 13.122 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur compte à terme	13 122	18 119
Total	13 122	18 119

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 62.834 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	58 907	62 264
Rémunération du dépositaire	3 927	3 976
Total	62 834	66 240

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 5.354 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du CAC	4 428	4 987
Redevance du CMF	481	187
Services bancaires & assimilés	279	193
Autres impôts et taxes	166	151
Total	5 354	5 517

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2018	
Montant	3 300 000
Nombre des parts émises	3 300
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital au 31.12.2019	
Montant	3 300 000
Nombre de parts	3 300
Nombre de copropriétaires	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2018	3 382 085	3 382 085
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	152 396	-354 769
Plus ou moins-values réalisées	17 454	17 454
Variation de plus ou moins-value latentes	134 943	134 943
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-453 402
Sommes distribuables de l'exercice		-53 763
Montant Fin de période au 31.12.2019	3 534 482	3 027 317

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2019 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2019	% garantie
Engagements reçus: Garantie SOTUGAR	2 374 761	
PLASTPACK SA	316 125	75%
ROTOPLASTICA SA	312 000	75%
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	311 250	75%
UNISAC	461 250	75%
EVOPLAST	55 386	60%
KANPHARMA	562 500	75%
EXCELPLAST	356 250	75%
Engagements donnés:	0	
Accords de financement donnés	0	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	3,976	5,491	5,507	7,364
Charges de gestion des placements	-19,041	-20,073	-16,420	-18,700
Revenus nets des placements	-15,064	-14,582	-10,913	-11,336
Autres produits				
Autres charges	-1,622	-1,672	-1,160	-1,169
Résultat d'exploitation (1)	-16,686	-16,254	-12,074	-12,506
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-16,686	-16,254	-12,074	-12,506
Variation des plus (ou moins) values potentielles	40,892	-51,595	-22,042	-98,456
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,289	13,388	8,656	88,502
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	46,181	-38,206	-13,386	-9,954
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	29,494	-54,460	-25,460	-22,460
Résultat non distribuable de l'exercice	46,181	-38,206	-13,386	-9,954
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	46,181	-38,206	-13,386	-9,954
Valeur liquidative	917,368	887,479	945,257	987,140
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	2,11%	2,12%	1,99%	1,87%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,18%	0,14%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,61%	-1,72%	-1,46%	-1,25%
Actif net moyen	2 978 000	3 118 543	4 122 053	4 991 853

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 58.907 DT.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 3.927 D.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds «**FCPR AMEN CAPITAL I**» ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds «**FCPR AMEN CAPITAL I**».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 2 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **5.943.117 DT** et une valeur liquidative égale à **1.007,307 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Courant l'exercice 2014, FCPR AC II a investi 1.500.000 D dans la société Ecowood. Cette somme demeure bloquée dans le compte indisponible de la société ECOWOOD. Suite à la présentation de documents contrefaits, un conflit est né entre les promoteurs du projet et les bailleurs de fonds. Le gestionnaire AMEN CAPITAL a engagé une procédure judiciaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis afin d'annuler l'augmentation de capital et récupérer ses fonds. A ce jour, aucune décision n'a été prise à ce propos.
- Les participations suivantes ont été totalement provisionnées déduction faite de la garantie SOTUGAR. Il s'agit de MARS INDUSTRIAL CONTRACTING et KAN PHARMA.
- Le Conseil d'Administration, réuni le 01 Novembre 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL II à partir du 01 Décembre 2017.
- Ainsi qu'il est précisé à la **NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE »** du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous

n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également

procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AMEN CAPITAL II** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner
EMBZ KPMG TUNISIE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTES	31.12.19	31.12.18	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 311 519	7 674 825	-2 363 306
a- Actions et valeurs assimilées		5 311 519	7 674 825	-2 363 306
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		0	0	0
d- Emprunts d'Etat		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	627 980	470 308	157 673
a- Placements à terme		616 313	464 699	151 614
b- Disponibilités		11 668	5 609	6 059
Créances d'exploitation	AC3	48 197	77 470	-29 272
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		5 987 697	8 222 603	-2 234 906
PASSIFS				
		44 580	45 176	-596
Opérateurs créditeurs	PA1	30 316	21 981	8 335
Autres créditeurs divers	PA2	14 264	23 195	-8 931
ACTIF NET		5 943 117	8 177 426	-2 234 310
Capital	CP1	6 436 431	8 540 896	-2 104 465
Sommes distribuables		-493 315	-363 470	-129 845
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-363 470	-202 282	-161 189
b- Sommes distribuables de l'exercice		-129 845	-161 189	31 344
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 987 697	8 222 603	-2 234 906

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTES	Du 01.01.19 au 31.12.19	Du 01.01.18 au 31.12.18	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres		20 000	813	19 187
a- Dividendes	PR1	20 000	813	19 187
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilés		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	46 258	67 625	-21 367
Total des revenus des placements		<u>66 258</u>	<u>68 439</u>	<u>-2 181</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-189 597	-222 592	32 994
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-123 339	-154 153	30 814
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-6 505	-7 035	530
RESULTAT D'EXPLOITATION		-129 845	-161 189	31 344
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-129 845	-161 189	31 344
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-275 233	-478 688	203 405
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		821 818	6 626	815 191
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		416 630	-633 250	1 049 941

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.19 au 31.12.19	Du 01.01.18 au 31.12.18	Variation annuelle
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	416 690	-633 250	1 049 941
a- Résultat d'exploitation	-129 845	-161 189	31 344
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-275 283	-478 688	203 405
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	821 818	6 626	815 191
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	-2 651 000	-1 449 000	-1 202 000
- Capital	-2 651 000	-1 449 000	-1 202 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 234 310	-2 082 250	-152 059
ACTIF NET			
a- Début de période	8 177 426	10 259 677	
b- Fin de période	5 943 117	8 177 426	
<u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES</u>			
a- Début de période	8 551	10 000	
b- Fin de période	5 900	8 551	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 007,307	956,312	50,995
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	5,332%	-6,789%	12,122%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL II » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 10.000.000 réparti en 10.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

En 2018, un remboursement de 1.449 parts a été effectué pour une valeur de 1.449.000 DT.

En 2019, un remboursement de 2.651 parts a été effectué pour une valeur de 2.651.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL II est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999,

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élevé au 31.12.2019 à 5.311.519 DT et ce détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31.12.2019	Valeur au 31.12.2019	Méthode de valorisation	% actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :						
Société KANPHARMA SA	121 800	1 218 000	-304 500	913 500	Valeur mathématique	15,37%
Société TUNISIE CAILLEBOTIS SA	100 000	1 000 000	0	1 000 000	Prix d'acquisition	16,83%
Société ECOWOOD SA	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	Prix d'acquisition	25,24%
Société Mars Industrial Contracting	10 500	1 050 000	-262 501	787 500	Valeur mathématique	13,25%
Société GREEN LABEL OIL	100 000	1 000 000	89 167	1 089 167	Juste Valeur : Mix (DCF, EBITDA)	18,33%
Sous-Total 1		5 768 000	-477 834	5 290 166		89,01%
Titres des OPCVM						
Actions des SICAV :						
AMEN TRESOR	201	20 965	388	21 353	Valeur liquidative	0,36%
Sous-Total 2		20 965	388	21 353		0,36%
Total (1+2)		5 788 965	-477 446	5 311 519		89,37%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

Libellé	Mouvements de l'exercice 2019					
	Coût de revient au 31.12.2018	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) values réalisées	Coût de revient au 31.12.2019
Actions non cotées	7 858 000	0	-2 090 000	2 910 531	820 531	5 768 000
Actions SICAV	18 988 (a)	20 965	-18 988	20 275	1 287	20 965
Total	7 876 988	20 965	-2 108 988	2 930 806	821 818	5 788 965

Ce montant présente un écart par rapport au solde de clôture 2018 pour un montant de 785 DT

AC2 : Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 627.980 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Placements à terme		
Compte à terme	596 000	459 000
Intérêts courus sur compte à terme	20 313	5 699
	616 313	464 699
Disponibilités		
Dépôts à vue	11 668	5 609
Total	627 980	470 308

AC3 : Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 48.197 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Charges constatées d'avance	48 132	77 409
AMEN INVEST	66	60
Total	48 197	77 470

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 30.317 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Dépositaire à payer	30 317	21 982
Total	30 317	21 982

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 14.264 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
CMF à payer	590	300
Honoraires CAC à payer	5 482	6 000
Retenues à la source effectuées	8 192	16 694
AMEN CAPITAL	0	201
Total	14 264	23 195

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 20.000 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Dividendes sur SICAV	0	813
Dividendes sur participations	20 000	0
Total	20 000	813

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 46.258 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur compte à terme	41 092	67 625
Intérêts sur certificats de dépôt	5 166	0
Total	46 258	67 625

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 189.597 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	181 262	212 411
Rémunération du dépositaire	8 335	10 181
Total	189 597	222 592

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 6.505 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du CAC	5 511	6 390
Redevance du CMF	572	302
Services bancaires & assimilés	230	234
Autres impôts et taxes	192	110
Total	6 505	7 036

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2018	
Montant	8 551 000
Nombre des parts émises	8 551
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	2 651 000
Nombre de parts rachetées	2 651
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital au 31.12.2019	
Montant	5 900 000
Nombre de parts	5 900
Nombre de copropriétaires	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2019	8 540 896	8 540 896
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	-2 651 000	-2 651 000
Autres Mouvements	546 535	53 220
Plus ou moins-values réalisées	821 818	821 818
Variation de plus ou moins-value latentes	-275 283	-275 283
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-363 470
Sommes distribuables de l'exercice		-129 845
Montant Fin de période au 31.12.2019	6 436 431	5 943 117

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2019 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2019	% garantie
Engagements reçus: Garantie SOTUGAR	3 576 000	
Société KANPHARMA SA	913 500	75%
Société TUNISIE CAILLEBOTIS SA	750 000	75%
Société ECOWOOD SA	1 125 000	75%
Société Mars industriel Contracting	787 500	75%
Engagements donnés:	0	
-		
Accords de financement donnés	0	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	11,230	8,004	8,851	13,418
Charges de gestion des placements	-32,135	-26,031	-23,525	-22,336
Revenu net des placements	-20,905	-18,027	-14,673	-8,919
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,103	-0,823	-2,431	-0,901
Résultat d'exploitation (1)	-22,008	-18,850	-17,105	-9,820
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-22,008	-18,850	-17,105	-9,820
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-46,658	-55,980	16,884	-14,352
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	139,291	0,775	-0,058	16,971
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	92,633	-55,205	16,826	2,620
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	70,625	-74,056	-0,279	-7,200
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	92,633	-55,205	16,826	2,620
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	1 007,307	956,312	1 025,967	1 026,246
Ratios de gestion des placements				
charges / actif net moyen	3,19%	2,72%	2,29%	2,18%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,09%	0,24%	0,09%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,18%	-1,97%	-1,67%	-0,96%
Actif net moyen	7 060 271	9 218 552	10 261 072	10 298 469

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL II est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à:

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investis sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds,
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Pour le calcul de ces honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 181.262 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant des fonds souscrits et libérés.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 8.335 D.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds «**FCPR AMEN CAPITAL II**» ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à ces conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds «**FCPR AMEN CAPITAL II**».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 3 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **22.358.938 DT** et une valeur liquidative égale à **961,674 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états

financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31.12.2019, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.
- Ainsi qu'il est précisé à la **NOTE 6 « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE »** du présent rapport, depuis le mois de mars 2020, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration du Gestionnaire appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 13 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AMEN CAPITAL III** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
EMBZ KPMG TUNISIE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	31.12.2019	31.12.2018	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES				
	AC1	12 138 841	10 301 724	1 837 117
a- Actions et valeurs assimilées		10 063 186	9 708 022	355 165
b- Obligations et valeurs assimilées		2 075 654	593 702	1 481 952
c- Emprunts d'Etat		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES				
	AC2	10 209 083	3 442 238	6 766 845
a- Placements monétaires		10 161 025	3 354 007	6 807 018
b- Disponibilités		48 058	88 231	-40 173
Créances d'exploitation	AC3	45 728	44 173	1 555
Autres actifs	AC4	0	8 497 620	-8 497 620
TOTAL ACTIFS		22 393 652	22 285 756	107 896
PASSIFS				
Opérateurs créditeurs	PA1	34 714	32 031	2 683
Autres créditeurs divers	PA2	17 850	23 800	-5 950
		16 864	8 231	8 633
ACTIF NET		22 358 938	22 253 724	105 213
Capital	CP1	23 267 256	23 264 090	3 167
Sommes distribuables				
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-908 319	-1 010 365	102 047
b- Sommes distribuables de l'exercice		-1 010 365	-777 236	-233 129
c- Régul. Résultat distribuables de la période		102 047	-233 129	335 176
		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		22 393 652	22 285 756	107 896

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2019
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2019 au 31.12.19	Du 01.01.2018 au 31.12.18	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres				
a- Dividendes	PR1	90 427	55 031	35 396
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 973	16 143	2 830
c- Revenus des autres valeurs		71 454	38 888	32 566
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	604 984	256 568	348 416
Total des revenus des placements		695 411	311 599	383 812
Charges de gestion des placements	CH 1	-580 480	-525 261	-55 219
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		114 931	-213 662	328 593
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-12 885	-19 467	6 582
RESULTAT D'EXPLOITATION		102 047	-233 129	335 176
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		102 047	-233 129	335 176
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 167	-3 133	6 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	11 557	-11 557
Frais de négociation		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		105 213	-224 705	329 918

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2019
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.2019 au 31.12.19	Du 01.01.2018 au 31.12.18	Variation annuelle
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	105 213	-224 705	329 918
a- Résultat d'exploitation	102 047	-233 129	335 176
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 167	-3 133	6 300
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	11 557	-11 557
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
Distributions de dividendes	0	0	0
Transactions sur le capital	0	0	0
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	105 213	-224 705	329 918
VARIATION DE L'ACTIF NET			
a- Début de période	22 253 724	22 478 429	
b- Fin de période	22 358 938	22 253 724	
NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES			
a- Début de période	23 250	23 250	
b- Fin de période	23 250	23 250	
VALEUR LIQUIDATIVE	961,674	957,149	4,525
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,473%	-1,000%	1,472%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Au 31.12.2019, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2019**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999,

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 12.138.841 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins- valeur latente au 31.12.2019	Intérêts courus sur obligations	Valeur au 31.12.2019	Méthode de valorisation	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :							
Société RAINBOW 2017	3 715	456 945	0	0	456 945	Prix d'acquisition	2,04%
Société RAINBOW 2018	4 000	400 000	0	0	400 000	Prix d'acquisition	1,79%
Société ALFET AL MACHIA	204 000	3 400 068	0	0	3 400 068	Prix d'acquisition	15,21%
Société CHAHIA SA	34 000	3 400 000	0	0	3 400 000	Prix d'acquisition	15,21%
Société RANDA	195 000	1 950 000	0	0	1 950 000	Prix d'acquisition	8,72%
Sous-total 1		9 607 013	0	0	9 607 013		42,97%
Obligations et valeurs assimilées							
OCA RAINBOW	5 542	554 200	0	17 636	571 836	Coût amorti	2,56%
OCA RANDA	145 000	1 450 000	0	53 819	1 503 819	Coût amorti	6,73%
Sous-total 2		2 004 200	0	71 454	2 075 654		9,28%
Titres des OPCVM							
Actions des SICAV :							
AMEN TRESOR	4 294	450 523	5 650	0	456 173	Valeur liquidative	1,80%
Sous-total 3		450 523	5 650	0	456 173		1,80%
Total (1+2+3)		12 061 736	5 650	71 454	12 138 841		54,05%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

Libellé	Coût de revient au 31.12.2018	Mouvements de l'exercice 2019					Coût de revient au 31.12.2019
		Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées		
Actions non cotées	9 307 013	300 000			0	9 607 013	
Actions SICAV	398 629	51 894			0	450 523	
Obligations	554 200	1 450 000			0	2 004 200	
Total	10 259 842	1 801 894	0	0	0	12 061 736	

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 10.209.083 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Placements monétaires		
Compte à terme	4 096 082	1 844 000
Intérêts courus sur compte à terme	85 600	16 938
Placement en certificat de dépôt	6 000 000 (a)	1 500 000
Intérêts précomptés sur CD	-38 660	-7 700
Intérêts courus sur CD	18 004	770
Disponibilités	10 161 025	3 354 007
Dépôts à vue	48 058	88 231
Total	10 209 083	3 442 238

(a) Ce montant présente un écart de 38.660 DT par rapport à l'inventaire du dépositaire de 5.961.340 DT. Cet écart est expliqué par le fait que le dépositaire n'a pas présenté les certificats de dépôt à leur prix de revient mais déduction faite du montant total des intérêts perçus. Cet écart est en cours de régularisation par le dépositaire.

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 45.728 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Amen Invest	10	64
Charges constatées d'avance	45 718	44 109
Total	45 728	44 173

AC4 : Autres Actifs

Ce poste présente un solde nul au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Souscripteurs de parts	0	8 497 620
Total	0	8 497 620

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 17.850 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Dépositaire à payer	17 850	23 800
Total	17 850	23 800

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 16.864 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Honoraires CAC à payer	9 300	8 000
CMF à payer	2 200	222
Impôts et taxes à payer	5 364	9
Total	16 864	8 231

PR1 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 90.427 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Dividendes sur actions	18 973	16 143
Intérêts su OCA	71 454	38 888
Total	90 427	55 031

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 604.984 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur compte à terme	296 738	122 856
Intérêts sur certificats de dépôt	308 245	133 712
Total	604 984	256 568

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 580.480 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	550 729	507 411
Rémunération du dépositaire	29 751(a)	17 850
Total	580 480	525 261

(a) Ce montant comprend un complément de charges provenant des exercices antérieurs.

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à 12.885 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du CAC	9 626	13 303
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	0	3 491
Redevance du CMF	2 401	620
Services bancaires & assimilés	222	238
Autres impôts et taxes	635	120
Autres honoraires	0	1 696
Total	12 885	19 467

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2018	
Montant	
Nombre des parts émises	23 250 000
Nombre de copropriétaires	23 250
	4
Souscriptions réalisées	
Montant	
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
	0
Rachats effectués	
Montant	
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
	0
Capital souscrit au 31.12.2019	
Montant	
Nombre de parts	23 250 000
Nombre de copropriétaires	23 250
	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2018	23 264 090	23 264 090
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	3 167	-905 152
Plus ou moins-values réalisées	0	0
Variation de plus ou moins-value latentes	3 167	3 167
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 010 365
Sommes distribuables de l'exercice		102 047
Montant Fn de période au 31.12.2019	23 267 256	22 358 938

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2019 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2019
Engagements reçus: Caution solidaire reçue de la part de la FINANCIERE WIDED SICAF (Groupe HACHICHA)	7.900.195 DT
Société RANDA	7.900.195 DT
Engagement donnés:	
Accords de financement donnés	0
	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	29,910	13,402	12,495	9,975
Charges de gestion des placements	-24,967	-22,592	-26,121	-16,189
Revenu net des placements	4,943	-9,190	-13,627	-6,214
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,554	-0,837	-0,618	-0,486
Résultat d'exploitation (1)	4,389	-10,027	-14,245	-6,700
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	4,389	-10,027	-14,245	-6,700
Variation des plus (ou moins) values potentiel es	0,136	-0,135	-0,066	0,303
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,525	-10,162	-14,311	-6,397
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,914	-20,189	-28,555	-13,096
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	4,525	-10,162	-14,311	-5,397
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	4,525	-10,162	-14,311	-6,397
Valeur liquidative	961,674	957,149	966,814	981,118
Ratios de gestion des placements				
charges / actif net moyen	-2,60%	-2,35%	-2,68%	-1,94%
autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,09%	-0,06%	-0,06%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,46%	-1,04%	-1,46%	-0,30%
Actif net moyen	22 306 331	22 366 077	22 644 713	19 385 358

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 550.729 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, la charge ainsi comptabilisée est de 29.751 D.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds, un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds «FCPR AMEN CAPITAL III» ainsi que sur l'ensemble des participations en portefeuille.

Cependant, cet événement, considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes et n'a pas d'impact sur la valeur liquidative du fonds «FCPR AMEN CAPITAL III».

Ainsi, et en l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.